

Melun Val^{de}Seine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

2022

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE & ÉGALITE FEMMES / HOMMES



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs





ÉDITO

L'année 2022 a été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées.

Devant ce constat, nous avons besoin d'une action ambitieuse tournée vers le développement durable pour faire face aux graves conséquences du dérèglement climatique que sont la chaleur, la sécheresse et les inondations. Pour nous protéger, nous n'avons pas d'autre choix que de tout faire pour tenter de ralentir, ou mieux, d'arrêter cette dérive climatique.

La CAMVS, comme on peut le lire dans ce rapport, œuvre pour préserver le climat, la biodiversité et nos ressources. Elle s'engage à la fois, à atténuer les changements climatiques mais également à œuvrer à l'adaptation de notre territoire à ces évolutions, pour permettre à tous de s'épanouir dans une société plus juste, en particulier en faveur des femmes.

L'ensemble des actions concrètes menées, déclinées ici, montre la volonté d'avancer vers un monde préservé, voire meilleur.



Françoise LEFEBVRE

Vice-Présidente

Environnement et cadre de vie

L'AGGLO C'EST...



20 communes



133 262 habitants



60 628 logements



50 167 emplois



17 427 établissements
d'entreprises



155 km²



Accessible via A5 et A6



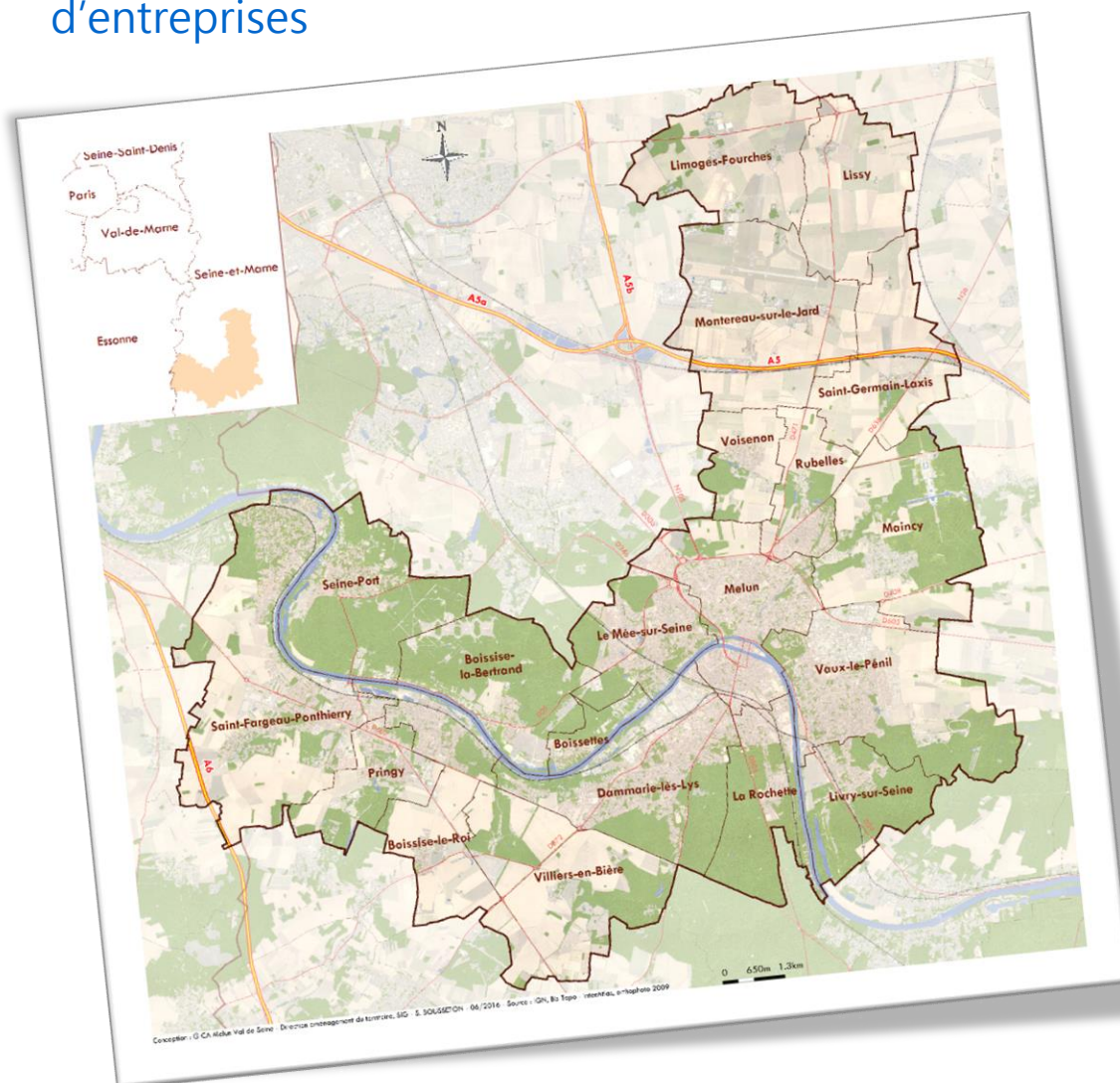
Transilien R et RER D (Paris 25 min)



1/3 d'espaces verts



44km de berges de Seine





Le Rapport de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS), sur la situation en matière de Développement Durable et d'Égalité entre les Femmes et les Hommes, permet de dresser un bilan des actions menées et celles toujours en cours. Ce bilan annuel doit permettre d'amener un meilleur éclairage sur l'action publique, favoriser la transparence, la transversalité, l'amélioration continue et encourager le débat.

Ce rapport se veut synthétique et facile à comprendre. Il ne vise pas l'exhaustivité mais présente les avancées mesurées en 2022 pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir.

Le rapport reprend les cinq finalités du développement durable formulées dans le référentiel national et les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies afin de développer une double grille de présentation et de lecture. L'objectif est ainsi de lier les ODD et les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération, en les illustrant par des actions et démarches concrètes ainsi que des indicateurs clefs qui sont suivis chaque année.



SOMMAIRE

ÉDITO	2
L'AGGLO C'EST...	3
LE RAPPORT	4
« AMBITION 2030 », UN PROJET D'AGGLO APPROUVÉ	6
DES DÉMARCHES STRUCTURANTES	7
1-ÉNERGIE & CLIMAT	9
2-PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, NOS MILIEUX, NOS RESSOURCES	18
3-POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE	24
4-PERMETTRE A TOUS DE S'ÉPANOUIR	31
5-POUR UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION RESPONSABLES	37
6-DES ACTIONS MENÉES EN INTERNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	43
ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	51

« AMBITION 2030 », UN PROJET D'AGGLO APPROUVÉ



Le projet de territoire fixe le cap de l'action de l'Agglo, sur les 10 prochaines années, dans ses différentes compétences exercées : développement économique, aménagement, mobilité, tourisme, environnement, habitat, politique de la ville...

En février 2021, l'état des lieux et les axes d'intervention du projet de territoire ont été validés. Les élus municipaux, communautaires et municipaux se sont ensuite réunis dans différents groupes de travail pour bâtir un plan d'actions.

Des réunions ouvertes à tous, ont été organisées et un site internet dédié a été créé fin 2021, afin d'inviter les habitants du territoire à s'exprimer et partager leurs envies pour le développement du territoire. Ce ne sont pas moins de 543 propositions qui ont été recueillies lors de cette phase de concertation.

S'appuyant sur 6 orientations stratégiques, il porte entre autres, l'AMBITION d'un meilleur équilibre entre habitat et emplois, une accélération de la transition énergétique et écologique sur le territoire

mais également celles d'accompagner la réussite éducative et l'enseignement supérieur, d'amplifier la solidarité communautaire au travers de l'accès au logement et à la santé.

Les actions qui y concourent se regroupent sous 4 thématiques fortes : *On bouge !*, *On préserve !*, *On est solidaire !* et *On agit !*. Elles visent à favoriser l'intermodalité sur le territoire et à mettre la Seine au cœur des politiques d'aménagement, à mobiliser les friches urbaines pour accueillir de nouvelles activités économiques, à restaurer et préserver les ressources naturelles et la biodiversité du territoire, à lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit, et enfin, à apporter les services de santé et d'éducation à tous.

Ces actions trouvent écho dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 17 décembre 2021 avec l'État pour mobiliser de nouveaux financements. « AMBITION 2030 » a été validé par le conseil communautaire en mars 2022.



Le Plan Climat Air Énergie Territorial

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a défini sa stratégie Climat-Air-Énergie au travers de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier constitue la pierre angulaire de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Le plan d'actions a été co-construit avec les communes de la CAMVS, les partenaires et les acteurs du territoire.

Les objectifs fixés par les élus étaient alors ceux du « paquet climat énergie » ou « 3x20 » :

- Réduction de 20% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 (et -14% par rapport à 2005),
- Amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- Intégration de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Il est composé de 10 objectifs et 35 actions, structurés autour de 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Collectivité exemplaire :

Promouvoir et développer un patrimoine sobre et efficace, mieux consommer, limiter la production de déchets et améliorer la mobilité des agents.

- Axe 2 : Vers un territoire durable :

Aménager durablement le territoire, inciter à la rénovation et la construction d'un habitat durable, promouvoir une mobilité durable, améliorer le mix énergétique.

- Axe 3 : Concertation avec les parties prenantes :

Prolonger l'action de l'Agglomération vis-à-vis de ses délégataires, accompagner les acteurs du territoire, animer puis évaluer le PCAET.

Adopté par le Conseil communautaire en janvier 2017, il arrive à échéance. Une révision est prévue courant 2023 avec le lancement de nouvelles études, l'idée étant de continuer à traiter l'atténuation climatique par la réduction des émissions mais de l'actualiser en étoffant la vision d'adaptation au changement climatique, de résilience et de sobriété.

Le bilan de sa mise en œuvre, en cours de finalisation, permet de souligner **une avancée notable sur certains grands enjeux comme la mobilité, la rénovation énergétique de l'habitat ou les énergies renouvelables**. Toutefois, une attention devra être portée à l'avenir sur l'intégration des enjeux Climat-Air-Énergie dans les documents d'urbanisme, la nécessité d'une transversalité et d'une mobilisation plus forte des acteurs du territoire. Ce bilan sera consultable sur le site de l'Agglo.

Les labels « Territoire Engagé Transition Écologique »



Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération travaille sur la démarche de l'ADEME, « *Territoire Engagé Transition Écologique* » (anciennement Cit'ergie©) qui se décline en deux labels : le label *Climat-Air-Énergie* et le label *Économie Circulaire*. Ce programme, initié sur *Climat-Air-Énergie*, permet de réaliser un diagnostic, de dégager des axes d'améliorations et à terme, l'obtention du label *Climat-Air-Énergie*.

En contribuant à la réalisation du bilan de mise en œuvre du PCAET, le programme « *Territoire Engagé Transition Écologique* » permet d'actualiser la stratégie de l'Agglomération en faveur de la lutte et de l'adaptation au changement climatique ainsi qu'en matière de pollution de l'air, de dynamiser sa mise en œuvre en organisant la transversalité en interne et d'entamer des réflexions en amont de la révision du plan climat-air-énergie de l'Agglo. L'année 2022 aura permis la finalisation de l'état des lieux et l'amorce de la phase d'ajustement de la politique Climat-Air-Énergie.

Afin d'aller plus loin sur les sujets de transition, l'Agglo a également choisi de travailler sur l'élaboration d'une stratégie en matière d'économie circulaire avec le second label, pour lequel l'état des lieux a été initié en 2022.

Pour faciliter la mise en œuvre d'actions permettant l'amélioration continue de prise en compte des enjeux de transition écologique, la CAMVS a signé avec l'ADEME, fin 2022, un Contrat d'Objectif Territorial (COT). La collectivité a saisi ainsi l'opportunité proposée par l'ADEME de bénéficier d'un accompagnement technique et financier permettant la mise en œuvre des actions « transition écologique » de son projet de territoire. D'une durée de 4 ans, ce dispositif s'appuie sur les deux référentiels du dispositif « *Territoire Engagé Transition Écologique* ».

Un nouveau Programme Local de l'Habitat

En 2022, la CAMVS a adopté son 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH est un outil d'intervention qui définit pour une durée de 6 ans (2022 à 2027), les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorer la performance énergétique de l'habitat en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ce nouveau PLH ambitionne de « construire durablement pour tous ».

En matière de construction neuve, l'objectif est de poursuivre l'effort de construction de logements,

afin de répondre aux besoins de tous, dans le cadre d'une trajectoire plus soutenable et maîtrisée. Le PLH pose un principe de développement qualitatif écologique et durable, valorisant l'identité du territoire.

En matière de logements existants, le PLH prévoit des actions de nature à amplifier la réhabilitation et l'adaptation du parc, pour un habitat sain et économe en énergie pour tous.

Ce programme prévoit également de se doter de moyens pour conseiller et orienter l'ensemble des ménages ayant un projet habitat (amélioration, accession, locatif social, rapports locatifs).

1

ÉNERGIE & CLIMAT

Lutter contre le réchauffement climatique implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce notamment à la sobriété des consommations d'énergies, au recours aux énergies renouvelables et à des stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les effets du changement climatique.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



LE BILAN DU TERRITOIRE

Émissions des gaz à effet de serre

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des composants gazeux, tels que le dioxyde de carbone (CO₂) ou le méthane (CH₄), qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. **L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs majeurs à l'origine du réchauffement climatique.**

Un bilan des GES produits sur le territoire a été réalisé en 2021, sur la base des données disponibles (2018). On retrouve ici la répartition des émissions selon les secteurs ainsi que l'évolution depuis 2005. Le bilan s'est effectué sur la base des 3 scopes :

scope 1 : émissions directes de GES liées à la combustion d'énergie

scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'énergie en dehors du territoire mais consommée sur le territoire

scope 3 : autres émissions indirectes liées à l'énergie et aux cycles de vie des produits (*transports combustibles, achats de services ou matières premières, fabrication des produits...*)

On note une contribution forte du transport routier aux GES sur le territoire, puisqu'elle représente 1/3 des émissions.

Évolution des émissions de GES sur le territoire entre 2005 et 2018

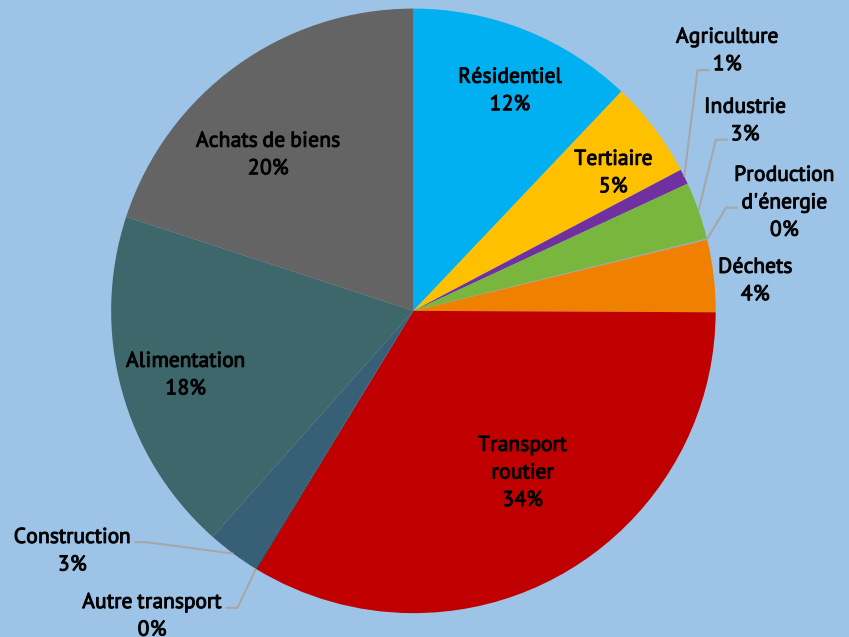
-20%



Le territoire est à l'origine de **1.3 million tCO₂e*** émise annuellement, soit **9 tCO₂e** par habitant (pour une moyenne nationale de **12 tCO₂e**).

* Tonnes Equivalent CO₂ : permet de compter les émissions de tous les gaz à effet de serre avec une unité de mesure commune

Répartition des gaz à effets de serre par poste



Cette évolution est du même ordre de grandeur que celle de la Région Île de France (-21% entre 2005 et 2018), particulièrement marquée par une baisse des émissions du secteur industriel (-47% en Île de France, -57% pour Melun Val de Seine). L'évolution des émissions depuis 2005

est du même ordre de grandeur que celle de la Région Île de France (-21% entre 2005 et 2018), particulièrement marquée par une baisse des émissions du secteur industriel (-47% en Île de France, -57% pour Melun Val de Seine).

Consommations énergétiques

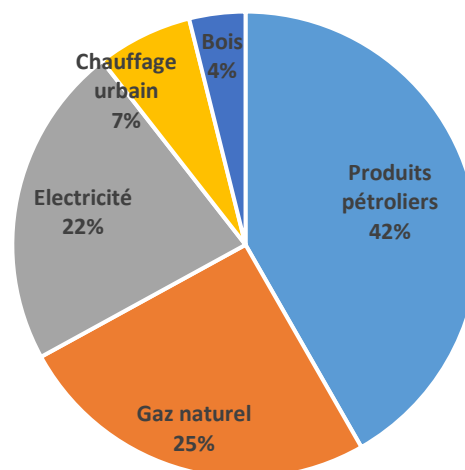
Les émissions de GES issues des scopes 1 et 2, sont directement liées aux consommations énergétiques du territoire (produits pétroliers, gaz naturel, bois et électricité), dans les différents secteurs d'activités. Cette page présente la répartition des consommations énergétiques par type d'énergie et par secteur d'activité.

Les produits pétroliers représentent le type d'énergie le plus consommé sur le territoire (42%), en partie dû aux transports routiers. En effet la consommation énergétique liée à ce secteur est le premier consommateur d'énergie avec 39%.

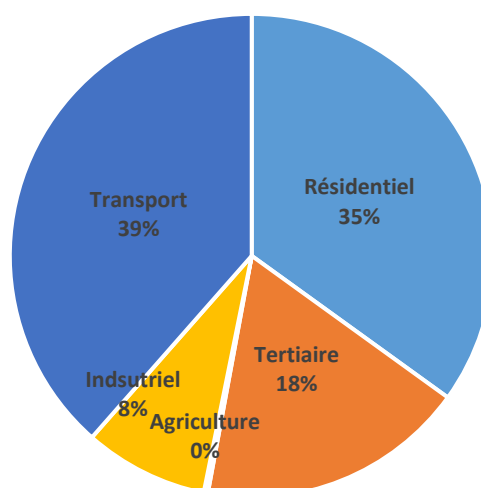
En comparaison, en région Ile de France, ce secteur représente 22% des consommations énergétiques, d'où une consommation plus faible en produits pétroliers (26%).

A noter que dans le secteur résidentiel, 66% des consommations sont liés au chauffage, principalement lié à la consommation de gaz naturel.

Répartition des consommations énergétiques par type d'énergie



Répartition des consommations énergétiques par secteur



Évolution des consommations énergétiques sur le territoire entre 2005 et 2018

-11%

Cette évolution est du même ordre de grandeur que celle de la Région Île de France et s'explique par une baisse des émissions des secteurs industriel (-41%), transports (-5%) et tertiaire (-19%).

DES ACTIONS DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Mon Plan Rénov' : coup d'accélérateur sur les dispositifs d'accompagnement et de financement des projets de rénovation thermique des particuliers

La Communauté d'Agglomération lance son nouveau service d'accompagnement à la rénovation énergétique. En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, **trois conseillers apportent un conseil gratuit et indépendant aux habitants pour les informer et les guider tout au long de leur projet.** Chaque conseiller est spécialisé sur un des domaines suivants : maisons individuelles, copropriété, accompagnement des ménages en précarité énergétique. A terme, ces conseillers seront intégrés à la Maison de l'Habitat dont la création est prévue par le PLH.

Parmi les autres actions émanant du nouveau PLH pour amplifier la rénovation du parc existant, la CAMVS a procédé cette année à une refonte de son

règlement des subventions sur fonds propres. Pour les propriétaires occupants, **l'Agglo continue de financer à hauteur de 10% du montant des travaux subventionnables**, les projets répondant au dispositif « sérénité » de l'Agence National de l'Habitat (ANAH) avec les mêmes plafonds de travaux de 30 000€. Ce dispositif correspond aux rénovations globales (gain énergétique supérieur à 35% et obligation d'un opérateur France Rénov').

Ce nouveau règlement élargit le plafond de prise en charge des travaux et permettra ainsi de mieux financer les ménages aux ressources plus limitées avec une subvention maximum de 3 000€ contre 2 500€ précédemment.

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

La Communauté d'Agglomération porte un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, avec Melun et Le Mée-sur-Seine, sur les secteurs Schuman et Caserne Lemaître, Plateau de Corbeil, Beauregard, Lorient, Chateaubriand ainsi que le secteur Tripode et Plein-Ciel à Le Mée-sur-Seine. Un peu plus de 1800 logements seront concernés par ce programme qui répond à des enjeux spécifiques en fonction des quartiers : désenclavement, diversification du logement, réhabilitation d'un patrimoine vieillissant, requalification des voiries et des parkings ou lutte contre l'insécurité. La convention précisant le projet et l'engagement financier de chacun des partenaires a été signée en juin 2022.

Le projet estimé à près de 145 millions d'euros hors taxe prévoit les travaux suivants :

- **Réhabilitation énergétique et résidentialisation végétale de 520 logements (Beauregard, Tour Schuman, Equerre de Lorient)**
- **Démolition de 431 logements du bailleur habitat 77 (Chateaubriand, Lamartine, Lorient)**
- **Reconstitution de 431 logements dont une majorité à Melun**
- **Création de 180 à 210 logements privés en lieu et place de Chateaubriand**
- **Réhabilitation de l'école Jules Ferry,**
- **Aménagement de l'espace public de l'ensemble du périmètre**
- **Démolition puis reconstruction du centre commercial Plein-Ciel (Le Mée-sur-Seine).**

L'Agglo offre une seconde jeunesse aux salles multisports

La Communauté d'Agglomération a effectué un constat sur le vieillissement des équipements sportifs, en particulier les salles multisports des communes les plus utilisées car elles sont fréquentées par tous les types d'usagers (associations, scolaires, grand public). En 2017, une étude avait été réalisée par le service des sports de la CAMVS pour qualifier l'état de vétusté des 27 salles recensées dans le territoire communautaire.

Ainsi, depuis 2018, un dispositif de réhabilitation a été mis en place par l'Agglo pour financer la réalisation de travaux structurants et répondant aux observations de l'étude. Une enveloppe totale de 3 millions d'euros a été inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissement de la CAMVS.

19 projets sont répartis dans 10 Communes, à savoir **Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, le-Mée-sur-Seine, La Rochette, Melun, Maincy, Rubelles,**

Voisenon, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil.

Les travaux financés concernent principalement :

- à 61%, l'amélioration des performances énergétiques
- à 15%, la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- à 10%, la rénovation des vestiaires, douches et sanitaires
- à 14%, l'aménagement ou la création de locaux de stockages du matériel sportif.

A la fin de l'année 2022, environ la moitié des opérations aura été réalisée pour un montant d'environ 1,2 millions d'euros. L'exécution définitive du dispositif est fixée à 2026.

UN DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le projet de méthanisation, Bi-Metha 77

Cette société d'économie mixte dont la CAMVS est actionnaire à 26,67%, porte le projet de développer, de construire et d'exploiter une unité de méthanisation à double filière de digestion. Le projet soutenu par l'Agglo dans la production de biométhane, dont la construction d'un méthaniseur à Dammarie-les-Lys, s'inscrit comme un atout à caractère territorial et économie circulaire (partenariat avec SMITOM-LOMBRIC en charge de la collecte de déchets du territoire).

En effet, ce biogaz se définit comme une énergie locale, renouvelable, stockable et pilotable qui répond au défi de la transition énergétique.

De plus, la filière agricole sera bénéficiaire, notamment dans la récupération et l'utilisation de digestat qui contribuera à la fertilisation et l'enrichissement du sol pour les cultures alimentaires.

En 2022, Bi-Metha 77 a procédé au dépôt de la demande de permis de construire et du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) au titre des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE). Le démarrage du chantier est prévu au premier semestre 2023. A titre de rappel, ce projet aura un coût de plus de 15 millions € et devrait voir le jour d'ici 2024.

La réalisation d'un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur

Le schéma directeur des réseaux de chaleur du territoire de Melun Val de Seine a pour objectif d'identifier les potentiels d'optimisation via l'extension ou l'interconnexion des 4 réseaux de chaleur existants sur le territoire et de création de nouveaux réseaux de chaleur. En effet, la volonté est de développer les énergies renouvelables sur le territoire, notamment via la géothermie. Lancée en novembre 2019, un scénario a été retenu début 2022. Il prévoit :

- la densification et extension des réseaux de Melun Nord et Dammarie-les-Lys
- l'interconnexion des réseaux de Melun/Vaux-le-Pénil
- la création d'un réseau sur le sud de Melun, connecté au réseau de Vaux-le-Pénil et de Melun nord

- enfin, la création d'un réseau autonome à Saint-Fargeau-Ponthierry, alimenté par une chaufferie biomasse.

Ce scénario permet **un raccordement de 13 472 équivalents logements supplémentaires pour une énergie livrée de + 95 072 MWhu /an**, un taux d'énergie renouvelable moyen autour de 80% pour les réseaux existants et 70% pour le nouveau réseau autonome, une estimation de la baisse du coût de la chaleur par équivalent logement entre -25 et 30% et un gain d'émission de GES estimé à terme (sans utilisation de cogénération) de 12 759 teqCO²/an.

L'étude doit s'achever fin 2022 avec la déclinaison de l'ensemble du plan d'actions et de financement de ce développement.

Le BioGNV dans l'Agglo



Il y a désormais 57 bus qui roulent au Bio GNV dans l'Agglo, soit environ 50% des bus.

Un nouveau centre opérationnel bus (COB), intégrant dans ses équipements une station pour délivrer le Bio GNV, a ouvert à Vaux-Le-Pénil en août dernier. Le dépôt de Saint-Fargeau-Ponthierry, livré en 2022 (actuellement quasi opérationnel) sera adapté pour permettre le ravitaillement de ces nouveaux véhicules.



En 2022, de nouveaux véhicules de collecte des déchets ménagers, alimentés en gaz naturel ont été mis en circulation. Ils ont ainsi remplacé les véhicules diesel utilisés auparavant. Ces nouveaux véhicules seront également plus petits et adaptés aux voies étroites.

Les véhicules roulant au BioGNV contribuent ainsi à diminuer les nuisances sonores, réduire de 80% les émissions de CO₂ par rapport à un véhicule diesel de même génération et éliminer 90% des particules émises.

DES DÉPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUX

L'Agglomération œuvre pour développer une politique de mobilité permettant d'encourager l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Pour ce faire, la CAMVS, contribue au développement du réseau de transport en commun, rend les arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite, développe l'usage du vélo ainsi que les services autour du vélo et s'implique dans les grands projets de mobilité (réaménagement de la gare de Melun, arrivée du Tzen 2).

TRANSPORTS EN COMMUN

Réseau du Grand Melun

En moyenne, 3,6 millions de kilomètres sont parcourus par an, pour une fréquentation de 5,2 millions de validations annuelles. 3,6 millions de kilomètres sont parcourus par an, pour une fréquentation de 5,2 millions de validations.

Actuellement, le réseau du grand Melun dispose de 115 véhicules et compte 509 points d'arrêt dont 387 sont accessibles, soit 76%.

En 2022, 20 bornes d'information voyageurs solaires ont été installées et 27 autres seront programmées pour l'année 2023.



En 2021, le réseau Mélibus est devenu **Bus Grand Melun**, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public initiée par Ile-de-France Mobilités, organisatrice des transports.

DÉPLACEMENTS CYCLABLES

Développement d'une politique en faveur des déplacements cyclables

Dans le cadre de ses compétences en matière de création et d'entretien de liaisons douces (axe de circulation réservé aux piétons, cyclistes, trottinettes ...), l'Agglomération Melun Val de Seine a révisé son Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) en 2021 afin de mieux relier Melun au site d'activité de Paris/Villaroche à Monterau-sur-le-Jard. Le SDLD est l'outil qui établit les priorités de l'Agglo afin de développer l'usage du vélo, en reliant les communes

INDICATEUR

83 km



de liaisons douces d'intérêt communautaire sur le territoire

En 2021

de l'Agglomération entre-elles et en desservant les principaux pôles générateurs de déplacements. Une carte du réseau cyclable du territoire est par ailleurs disponible sur le site de l'Agglo.

Les dernières réalisations de liaisons douces

La Scandibérique se complète

Le quai voltaire fait peau neuve, avec la création d'une voie verte depuis la rue des Frères lumières jusqu'à la rue de Belle Ombre. Un espace de 3m de largeur accessible aux vélos.



Mélivélo étend son panel de services

Un service innovant de conciergerie permettant de passer commande auprès de différents commerçants du territoire, puis de récupérer vos achats à l'agence Mélivélo sera disponible en 2023.

Une fois la commande passée ou déposée à l'agence Mélivélo, un agent ira chez les commerçants partenaires avec un vélo cargo, garanti sans aucune émission de CO2.

7 nouveaux vélos à assistance électrique sont arrivés à la station en été 2022. La station compte au total 52 vélos à assistance électrique, 50 vélos standards et 5 vélos enfants.

Pour en savoir plus : <https://melivelo.melunvaldeseine.fr/accueil>

La CAMVS participe ainsi à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'agglomération : **l'objectif étant de réaliser 43 km de linéaire cyclable supplémentaire d'ici 2025 pour un coût estimé de 20M€.**

Le lien entre Melun et Saint-Germain-Laxis se tisse

La création d'une liaison douce entre Melun et le Château de Vaux-le-Vicomte se poursuit. En 2022, il y a eu la création de la voie verte rue de l'Eglise à Saint-Germain-Laxis sur environ 300m. Les travaux se poursuivent avec notamment la pose de passerelles au-dessus de L'Almont qui sont en cours de réalisation. La liaison douce devrait être ainsi complètement accessible à la fin de l'année 2023.



INDICATEUR

432

Locations de vélo tous types confondus

En 2021



La Fête de la Mobilité Melun Val de Seine

Étant engagée en faveur des mobilités notamment par l'intermédiaire de son schéma directeur des liaisons douces, l'Agglomération Melun Val de Seine a organisé avec ses partenaires « La Fête de la Mobilité ». C'est un événement qui s'est déroulé les 17, 20, 22 et 23 septembre 2022 sur 4 différents sites notamment sur la Place Saint-Jean à Melun, à la gare du Mée-sur-Seine rue du Lac, sur le parvis de la gare de Ponthierry-Pringy et sur la Place de l'Ermitage à Melun. L'objectif de l'événement était de sensibiliser le grand public sur les questions de la mobilité durable dans l'Agglomération de Melun Val de Seine, avec des alternatives à l'usage de la voiture individuelle grâce à la présence d'un stand d'informations proposant des flyers sur la vélostation et la première édition du plan du réseau cyclable du territoire. Durant les 4 jours d'évènement, le nombre de participants est estimé entre 130 et 150 personnes (estimation basée sur le nombre de cartes distribuées).



2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, NOS MILIEUX, NOS RESSOURCES

La biosphère constitue une infrastructure écologique apportant aux sociétés humaines de multiples biens et services indispensables contribuant à leur survie. La dégradation de l'état des ressources naturelles comme la biodiversité, l'eau, l'air ou le sol, implique de les préserver par une gestion raisonnée pour protéger notre écosystème et cadre de vie.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPACES NATURELS

Un partenariat avec la Région pour préserver et développer les espaces boisés du territoire

L'Agence des Espaces Verts (AEV) met en œuvre la politique « Verte » de la Région d'Île-de-France à l'échelle francilienne.

En 2022, le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de Rougeau-Bréviande poursuit son développement avec une extension sur la commune de Rubelles (projet validé par le Conseil régional le 10 novembre 2022, avec une extension de surface de 232 hectares) et également un projet d'élargissement du périmètre sur la commune de Voisenon (décision en instance délibérante du Conseil municipal pour fin 2022).

Il est à souligner que les zones concernées par le PRIF sont des espaces naturels, des espaces agricoles, des espaces boisés ou des milieux dégradés à réhabiliter. Ainsi, au sein du PRIF, l'AEV est autorisée à acquérir ces espaces qui profiteront ainsi de la mise en œuvre d'actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

L'AEV est partenaire des actions du projet de l'Agglo « Ambition 2030 » et participera au développement

des projets de la CAMVS en matière de préservation de la biodiversité. De plus, en collaboration avec l'Institut Paris Région (IPR), l'AEV programme un travail d'identification des continuités écologiques majeures à préserver et à valoriser sur le territoire notamment sur la continuité nord-sud et est-ouest entre Melun et Voisenon.

Les études écologiques et études des milieux aquatiques dans le cadre des propositions de restauration écologique d'îles et de berges de Seine se poursuivent sur le Domaine des Îles à Seine-Port. Une convention de partenariat a été mise en place avec l'association A.R.B.R.E.S suite à la labélisation d'un arbre de Judée (*cersis siliquastrum*), spécimen d'exception.

La CAMVS dispose d'une convention de partenariat pluriannuelle depuis de nombreuses années avec l'AEV. Ce dispositif a permis de protéger et de valoriser les écosystèmes de ce territoire, identifiés comme remarquables, et d'en permettre l'accessibilité au public dans des conditions respectueuses des milieux.

149 000€

C'est la contribution annuelle de la CAMVS aux frais de fonctionnement du PRIF de Rougeau-Bréviande

936 hectares

C'est la surface du PRIF situé sur le territoire de la CAMVS

L'Agglo entretient le bois de La Rochette

En 2022, la Communauté d'Agglomération Melun Val de seine, propriétaire du Bois de la Rochette, d'une surface de plus de 32 000m², a procédé aux travaux de remise en état à la suite des différents événements qui ont touché cette zone (interventions dans la chute d'arbres morts tombés sur les poteaux électriques et sur les habitations). La CAMVS est sur une phase de processus de renaturation du bois

dont la réalisation des travaux sera prise en charge par une entreprise spécialisée dans l'aménagement paysager. De plus, afin de mieux protéger l'intérieur de la forêt et de limiter les dégradations à cause des incursions sauvages, l'Agglomération projette d'effectuer des travaux de restauration de la lisière bordant le Bois ; projet en phase de proposition budgétaire.

La création prochaine d'un atlas de la biodiversité intercommunal

Concilier richesse écologique du territoire et dynamique de développement, donner une tangibilité et une visibilité au cadre de vie imprégné de nature de l'agglomération, placer la trame verte et bleue, avec sa composante trame noire, comme

un déterminant de la définition du projet d'aménagement stratégique du territoire intercommunal, Voici les enjeux de l'Atlas Intercommunal de la Biodiversité que l'Agglo lancera en 2023 dans le cadre de son projet de territoire.

LA RESSOURCE EN EAU : VERS UNE OPTIMISATION ET UNE MEILLEURE PROTECTION

EAU POTABLE

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Pour l'eau potable, il est à noter que le territoire a produit une moyenne de 39 543m³/j soit -7% par rapport à 2020 (42 808m³/j). Cela s'explique notamment par de moindres casses importantes sur le réseau, la stabilisation des process de potabilisation de l'usine de Boissise-la-Bertrand et la fin des confinements, pour lesquels une augmentation de la consommation en eau avait été observée.



La réhabilitation des réservoirs de Montaigu

Cette année, la maîtrise d'œuvre pour la conduite opérationnelle des travaux de réhabilitation des deux cuves des réservoirs de Montaigu a été lancée. En effet, ces cuves présentaient des dégradations importantes à la suite de premières études. Ce projet de rénovation a pour objectif d'optimiser et de maximiser les capacités d'alimentation en eau des réservoirs. La démolition sera réalisée en 2023 ainsi que la demande de permis de construire, suivi de la nomination de l'entreprise qui prendra en charge le projet.

ASSAINISSEMENT

Le Schéma Directeur d'Assainissement

Compte tenu de l'évolution de son territoire, la Communauté d'Agglomération a lancé en 2019 un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Les objectifs principaux sont de limiter les fréquences de déversement des réseaux et d'améliorer la qualité des eaux usées traitées puis rejetées dans le milieu naturel. Le service assainissement de la CAMVS assure l'élaboration et la mise en œuvre de ce Schéma Directeur qui définit

les études et les travaux nécessaires en matière d'assainissement. Actuellement, ce projet est sur la phase 4, notamment dans la validation du zonage d'assainissement et eau pluviale qui, par la suite, sera validé par le Préfet. Le SDA se mettra en place au premier trimestre 2023. Une réflexion a également été amorcée sur l'extension de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Dammarie-les-Lys, de Boissettes et de Saint-Fargeau-Ponthierry.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Travaux de renaturation et prévention des inondations

Le projet de restauration du bassin versant de l'Almont dans le secteur de la rue des 3 Moulins a commencé la phase « travaux » en octobre 2022 qui durera 2 mois. Ce projet est à la charge du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB), un syndicat à qui la CAMVS a confié la compétence GEMAPI notamment pour 14 communes de la CAMVS. L'objectif principal de ce projet est la renaturation du cours d'eau afin de retrouver son état initial. Ainsi, les travaux consistent à l'effacement et la suppression de l'ouvrage Barbier (ancien moulin) à Melun dans le but de favoriser la continuité écologique pour une hydrologie proche des conditions naturelles et pour la libre circulation des espèces. Pour 2023, des travaux de réaménagement de la zone humide située dans le parc Spelthorne seront mis en œuvre afin de réagrandir la zone humide qui servira de zone inondable en cas de crue mais également de zone de refuge pour la réintroduction de la biodiversité.



Actuellement, le SM4VB programme également des études GEMAPI à Vaux-le-Pénil, à Voisenon et au château de Vaux-le-Vicomte à Maincy ; l'objectif est de faire un état des lieux initial des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire notamment sur leur état écologique, leur santé hydromorphologique ainsi que les plans d'action à entreprendre.

Concernant le SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents), la signature du programme d'actions sur 5 ans à l'échelle de l'ensemble des bassins versants est en cours d'élaboration vers une finalisation des études afin d'anticiper les actions à entreprendre.



Travaux de renaturation de l'Almont Rue des Trois Moulins (SM4VB, 2022)

UNE GESTION DES DÉCHETS OPÉRÉE PAR LE SMITOM



Vers une nouvelle stratégie de prévention des déchets

Le SMITOM LOMBRIC assure la collecte et le traitement des déchets sur le territoire de la CAMVS (sauf Limoges-Fourches et Lissy qui dépendent du SIETOM).

La loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2022, renforcent le rôle de la prévention des déchets en affichant un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant à l'horizon 2030, par rapport à 2010. Entre 2020 et 2010, le SMITOM n'a réduit ses DMA que de 4,26 %.

Afin de réduire la quantité de déchets produits, le SMITOM a relancé en 2022 un « Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » pour une durée de 6 ans. Ce plan d'actions est articulé autour des axes suivants :

- le compostage
- l'économie et le réemploi (développement d'une ressourcerie mobile, création d'une annexe à la recyclerie, Atelier DEEE, Tiers lieu, etc...)
- la consommation responsable (création d'un autocollant contenant, etc...)

- la sensibilisation (promotion du stop pub, extension des consignes de tri, etc...).



L'objectif de ce programme : **Réduire de 16.33% la quantité de déchets par habitant et par an par rapport à 2021, soit 439.20 kg/hab/an en 2027.**

La sobriété de consommation, le recours au réemploi et la production de son propre compost, deviennent des sources de réduction des dépenses des ménages tout en contribuant à la limitation du réchauffement climatique.

Pour en savoir plus :

http://www.lombric.com/sites/smitom/files/documents/preses_publications/plp_smitom-lombric_2022-2027.pdf

L'amélioration de la valorisation des déchets sous différentes formes

La valorisation de la matière est un enjeu essentiel que l'on retrouve sous plusieurs formes notamment le recyclage, le compostage et la valorisation énergétique.

L'Unité de Valorisation Énergétique

Sur ce dernier point, l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Vaux-le-Pénil valorise par incinération, près de 140 000 tonnes d'ordures ménagères par an sous forme électrique et thermique. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée sous cette forme pour alimenter notamment, le réseau de chauffage urbain de Melun et de Vaux-le-Pénil, mais elle est également transformée sous forme électrique et revendue à EDF.

Pour l'année 2021, le rendement énergétique est supérieur à 0,70. Grâce à cette performance le Syndicat bénéficie d'un faible taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), dans le traitement de ses ordures ménagères. La production électrique de 2021 est de 67 606 MWH et la production thermique est de 29 036 MWH. Sur 2022, plusieurs arrêts, pour entretien et renouvellement du matériel des lignes de production, ont généré une baisse de production par rapport à 2021.

La réduction de l'impact environnemental et l'amélioration du cadre de vie

Actuellement, dans sa mission de collecte de déchets au sein du territoire, depuis le 1^{er} janvier 2022, le SMITOM a adopté un changement de marché de collecte qui désormais utilise des camions roulant au BioGNV (véhicules diesel auparavant). Non seulement ces véhicules contribueront à la réduction de l'impact environnemental mais aussi seront adaptés aux voies étroites grâce à leurs dimensions

Dans le cadre de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) prévu en mars 2024, une réflexion est en cours, sur l'ouverture d'une troisième ligne, pour accroître la production d'énergie et contribuer ainsi au Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur.

La collecte de tri

L'extension de tri sera mise en œuvre dans le territoire à compter du 1^{er} janvier 2023, notamment sur les papiers journaux et les magazines.

Le recyclage

Le projet de création d'une nouvelle déchetterie sur le site de Vaux-le-Pénil a été validé. Cette dernière pourra accueillir les nouvelles filières de recyclage (mobilier, bricolage). Le chantier démarrera début 2023. L'emplacement de la déchetterie actuelle ainsi que la plateforme de tri des encombrants, permettront de réaliser un nouveau centre de tri sur 2024-2025, en partenariat avec deux syndicats voisins (SYVOM et SYTRADEM). Cela permettra d'avoir un site plus performant et une meilleure maîtrise des coûts, pour répondre aux enjeux de l'extension des consignes de tri.

plus petites. L'autre avantage de la mise en place de cette nouvelle flotte carburant au GNV est la réduction des nuisances sonores liées aux bennes, autant en phase de circulation qu'en période de compaction des déchets après le vidage des bacs.



3

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, sociétés et territoires. Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble.

1 PAS DE PAUVRETÉ



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS

Le Programme de Réussite Educative (PRE), une aide pour le parcours scolaire

Le PRE s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes âgés de 2 à 16 ans, habitant un quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire. Son objectif est d'intervenir auprès des enfants, des jeunes en situation de fragilité et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Pour des enfants et des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, scolaires ou de santé ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, et culturel favorable à leur développement harmonieux, le PRE propose un accompagnement personnalisé.

INDICATEUR



259

Enfants et jeunes suivis dans le cadre du PRE

mi-octobre 2022

Médiation familiale, aide aux devoirs individualisée, accès aux soins, accès à la culture et aux loisirs... sont autant d'actions proposées dans le cadre du PRE.

Le Plan de Persévérance Scolaire pour lutter contre le décrochage scolaire

Le Plan de Persévérance Scolaire est un dispositif du PRE qui s'adresse uniquement aux 16-18 ans en situation de décrochage scolaire. La CAMVS passe une convention avec les établissements scolaires concernés du territoire afin de proposer une alternative aux élèves exclus temporairement. Leur sont proposés du soutien scolaire le matin et un accompagnement psychologique, social et familial l'après-midi pour toute leur période d'exclusion. **Les objectifs sont d'amener les jeunes à reprendre confiance en leur environnement, de les aider à réinvestir leur scolarité et de soutenir les jeunes dans la construction d'un projet de vie.** Les statistiques communiqués sont en année scolaire (fin septembre 2021 - fin juin 2022).



16



38

Nombre d'élèves accueillis

89% de collégiens

11% de lycéens

L'Agglo soutient les projets en faveur de la réussite éducative

Plusieurs actions sont soutenues par l'Agglo via les appels à projet de la Politique de la Ville ou notamment les actions proposées par le bus de la réussite éducative :

- **Soutien à l'association Almont-Nature**

La démarche de l'association « Almont-Nature » vise à permettre aux enfants des quartiers nord de Melun d'élargir leur culture générale, leur vision du monde et à leur accorder une trêve dans leur vie quotidienne par le biais d'animations, de sorties et de promenades en compagnie d'animateurs naturalistes expérimentés. Le contenu de l'action sera distillé au cours d'ateliers pédagogiques les

- Le bus de la réussite éducative propose en lien avec l'association « Planète Sciences », des ateliers à destination de 5 collèges en Réseau d'Education Prioritaire (REP) de la cité éducative. Il s'agit de proposer des animations autour du sujet de l'environnement qui s'articulent de la manière suivante :

- 3 ateliers de 2 heures par collège, à répartir selon la disponibilité des enseignants.

mercredis après-midi, lors de sorties et de travaux manuels. **Le fil rouge de l'année 2021-2022 est la Terre dans son acception la plus large, complété d'ateliers autour de la biodiversité à l'exemple de la rivière l'Almont** (de nombreux ateliers sont programmés tout au long de l'année). Les ateliers touchent au maximum 15 enfants. Pour 2022, 11 enfants sont accueillis par séance, plutôt dans la tranche cycle 2 (école primaire).

- Ateliers encadrés par 2 animateurs de Planète Sciences pour un groupe/classe de 30 élèves au maximum.
- Dates des ateliers en fonction de la disponibilité des enseignants intéressés (entre mi-octobre 2022 et mi-janvier 2023, pour une restitution des travaux effectués fin janvier 2023).

PERMETTRE À TOUS DE DEVENIR ET DE RESTER ACTIFS

L'Université Paris II Panthéon Assas continue son développement

Implanté à Melun depuis 1987, le Centre Universitaire de Melun est une antenne de l'Université Paris II Panthéon Assas qui dispose d'une offre de formations diversifiée et qualitative. Le centre regroupe l'Institut de droit et d'Economie et le centre de formation permanente offrant à ses étudiants une formation universitaire de grande qualité tout en leur assurant un cadre d'études agréable et intimiste.

La Communauté d'Agglomération accompagne l'université sous plusieurs formes. Par le biais d'une

convention annuelle de partenariat, **elle apporte un soutien financier, participant ainsi au développement de l'Université, lui permettant de proposer un enseignement de qualité et d'accroître ses effectifs.** Ce type de partenariat est également mis en place avec Paris XII sur la faculté de médecine. Enfin, l'Agglo prend en charge l'entretien des différents bâtiments occupés par l'Université. Actuellement, cette dernière dispose de quatre bâtiments dans le centre-ville de Melun dont 2 appartiennent à la CAMVS, un appartient à l'État et un dernier appartient à la Ville de Melun. Une

évolution significative a été constatée ces dernières années sur la répartition des choix des étudiants par filière, ainsi que sur le nombre d'étudiants qui s'élève aujourd'hui à 2500.

En septembre 2022, le campus de la sécurité a ouvert ses portes. Ce nouveau lieu de formation reprend les

diplômes de l'institution parisienne : la formation de détective ou encore la spécialisation du « Master droit et stratégies de la sécurité » en partenariat avec l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Cette formation regroupe à peu près une quarantaine de personnes.

Le Training Center poursuit son accompagnement sur les métiers de l'aéronautique

Le Training Center, département formation du Syndicat Mixte du Pôle d'activité de Paris/Villaroche, propose depuis avril 2019 un apprentissage flexible et adapté aux évolutions techniques des métiers de l'aéronautique. **Cette offre de formation promet des débouchés professionnels aux demandeurs d'emploi et aux jeunes inactifs. Cette formation est accessible sans limite d'âge ni sélection au préalable.**

Le Training Center accompagne ces derniers, tout au long de leur apprentissage (que ce soit avant, pendant ou après) afin de leur garantir un meilleur débouché répondant à leur attente et adapté aux demandes des entreprises. Le pôle de formation offre toujours des formations via la plateforme dédiée aux apprentis avec une constante évolution.

En 2022, une initiative de transformation du Training Center en véritable école, financée par le Fonds Social Européen (FSE), a été engagée. Ainsi, le montage de chantier école pour les BTS Elec a été mis en œuvre, projet pour une durée de 2 ans (de 2022 à 2024). Ainsi, depuis mars 2019 jusqu'en novembre 2022, le Training center compte 222 inscriptions à son actif.



L'Université Inter-Âges développe de nouveaux cours sur le développement durable

L'Université Inter-Ages est à la croisée du savoir et du lien social. Elle propose de nombreuses activités (cours, ateliers, conférences) aux personnes retraitées, à celles qui ont du temps disponible et tous ceux qui souhaitent apprendre, découvrir ou approfondir leurs connaissances, sans conditions d'âges et de niveau d'études. L'Université Inter-Ages a pour mission de favoriser et de développer des activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement. La raison d'être de cette Université met en évidence une valeur forte et une volonté réelle de partager le savoir en le rendant accessible, tout en construisant du lien social permettant au plus grand nombre de personnes de rester actif.

Pour l'année universitaire 2022-2023, c'est dans le même esprit que l'idée d'un partenariat a été envisagée avec SUEZ EAU FRANCE et différentes parties prenantes des territoires franciliens. L'objectif est de mettre en place l'organisation et la programmation de cours axés sur les thématiques de l'eau, sur la préservation de ressources naturelles, sur la participation au dynamisme économique et social du territoire, ainsi que sur les aspects géopolitiques. En effet, l'UIA est porteuse d'opportunités et répond au besoin d'accompagnement d'un public diversifié. Ainsi, cette action participera à la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement et à la diffusion des connaissances vers le grand public.

Le partenariat de l'Université avec SUEZ répond à la demande des étudiants désirant approfondir et comprendre le concept du développement durable.

Cette convention prendra fin en juin 2023 mais peut être renouvelée en fonction des demandes des étudiants et de l'évolution de l'actualité.

La CAMVS favorise la mobilité des séniors et des personnes en situation de handicap

Le forfait Améthyste s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes reconnues handicapées de plus de 18 ans sous condition de ressources.

Ce forfait permet de voyager gratuitement sur tous les réseaux de transport en commun (SNCF, RATP et OPTILE), toute la semaine dans les zones 4 et 5 en Île-de-France, et sur l'ensemble des zones les week-ends, jours fériés, et vacances scolaires.

Une participation de 20€ est normalement demandée aux bénéficiaires pour couvrir les frais de dossiers. Afin de favoriser la mobilité de ces personnes, l'Agglomération de Melun Val de Seine a décidé de prendre en charge ces frais de dossiers pour rendre le forfait Améthyste entièrement gratuit pour les résidents de l'Agglo.

En 2022, 2 892 personnes en ont bénéficié de cette exemption, pour un coût total de 57 840 € pris en charge par la CAMVS, soit +10% par rapport à 2021.

▼ LA CULTURE ET LE SPORT ACCESSIBLES À TOUS

La culture au plus près de tous les habitants avec La Micro-Folie Melun Val de Seine

La Micro-Folie Melun Val de Seine a fêté cette année ses 3 ans. Véritable dispositif novateur, à travers ses 3 modules : un Musée numérique, des Casques de Réalité Virtuelle et sa Fabrique à l'Image, complètement « itinérant ». **La Micro-Folie démocratise la culture pour donner accès aux habitants des villes de l'Agglomération, à plusieurs milliers de chefs-d'œuvre issus des douze établissements nationaux fondateurs.**

Un projet majeur a été mené à travers le Musée numérique intitulé « Face à face vers les œuvres », en partenariat avec une association culturelle du territoire ainsi que le dispositif du Louvre chez Vous. Ce projet a fédéré plusieurs acteurs du périmètre de

la Cité Educative en proposant des médiations sur les œuvres emblématiques du «

musée du Louvre », permettant des rencontres et des ateliers intergénérationnels. Lors de cette semaine, 200 publics ont participé activement à ce projet.

Pour 2023, la Micro-Folie Melun Val de Seine souhaite s'inscrire dans une proposition culturelle riche, variée et ludique pour les habitants, non seulement des villes en QPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville) mais aussi en se déployant



dans les autres villes de l'Agglomération, et en travaillant en transversalité avec les autres compétences de la CAMVS.

Une culture musicale accessible

La CAMVS a placé la musique au cœur de sa politique culturelle, investissant les champs de la diffusion, de la sensibilisation, de la formation et de l'information. La culture musicale, quel que soit le genre, offre une facilité d'insertion et de compréhension de la culture surtout aux jeunes de l'Agglo désirant approfondir leurs connaissances sur les vrais fondements de ce sujet.

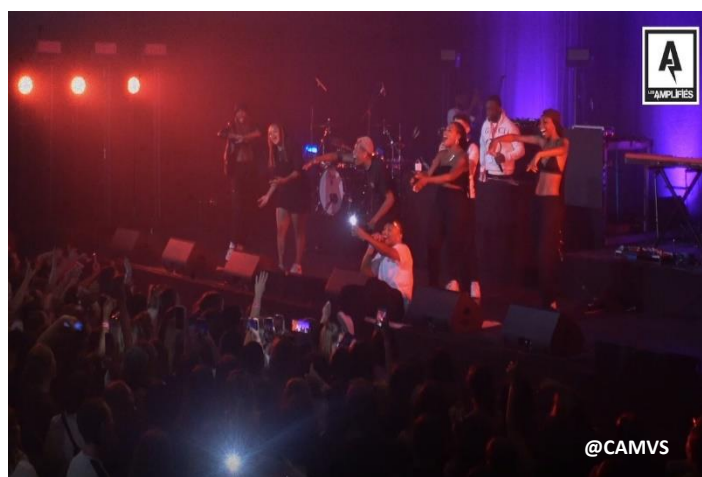
Comme évènement marquant de l'année, « Les Amplifiés » qui est un dispositif en faveur de la musique et de la culture urbaine, continue d'attirer l'attention des habitants de l'Agglo, notamment chez les jeunes. L'évènement du 25 Mai 2022 a proposé plusieurs concerts de Rap et de hip-hop, ainsi que différentes démonstrations de breakdance, de graffs et de fresques. Cette année encore, plusieurs artistes locaux ont participé à l'évènement et les lycéens ont pleinement contribué à sa préparation, tout particulièrement sur la réalisation et le montage de fresques. En effet, certains établissements disposent des disciplines et des élèves compétents. A noter également, l'animation et l'intervention de la journaliste pour Mouv' Radio, Yasmina Benbekai, qui est une pionnière et experte

Sport Passion, créateur de valeurs communes

Sport Passion c'est le grand rendez-vous estival des jeunes âgés de 6 à 17 ans. Cette année 2022, le dispositif de stages hebdomadaire de découverte et d'initiation sportive a été réparti sur trois sites d'activités : Montereau-sur-le-Jard et Boissise-le-Roi pour les 6 à 12 ans, ainsi que Melun pour les 13 à 17 ans.

L'objectif est de favoriser l'activité physique et sportive chez les enfants et les adolescents, grâce à

de la culture hip-hop depuis 15 ans. Son objectif est de faire connaître au jeune public le vrai concept historique du mouvement hip-hop et de son évolution dans le temps.



En termes d'accessibilité à cet évènement, le Pass culture, un dispositif d'accès aux activités culturelles à destination des jeunes âgés de 15 à 18 ans, a offert beaucoup de facilité dans l'obtention de tickets pour les concerts, notamment tarifés à 8€ contre 10€ sur place. 2^{ème} RDV de l'année, « Les Amplifiés » le 19 novembre 2022.

INDICATEUR

535

Stages « Sport Passion » Vendus

dont 96% de satisfaits des services proposés

En 2022

un encadrement assuré par des éducateurs sportifs diplômés. Ce dispositif facilite la participation des enfants provenant de toutes les communes de l'Agglomération, par la mise en place des navettes sectorisées autour des trois sites d'activités. C'est également un outil d'insertion des publics en

difficulté issus des Programmes de Réussite Educative (PRE) et de mixité femmes/hommes par un programme d'activités diversifié et une pédagogie adaptée. Durant les semaines de stages, 535 jeunes ont participé avec 19 Communes de l'Agglo représentées.

L'AGGLO SOUTIENT SES RÉSIDENTS

Les conseils citoyens

La participation des habitants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, se traduit notamment par l'existence de 5 Conseils Citoyens qui concernent les 5 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ces conseils ont pour objectif d'associer les citoyens aux projets de développement contribuant à la vie de leur quartier et qui seront mis en place pour chaque quartier relevant de la géographie prioritaire.

Une campagne de sensibilisation pour l'élection de nouveaux membres a été lancée et organisée par la

ville de Melun concernant 3 Conseils Citoyens : Mézereaux, Almont et Plateau de Corbeil-Plein Ciel ; et dans l'attente d'élargir ce renouvellement aux deux autres villes concernées à savoir Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine. Ces conseils comptent au total une dizaine de citoyens engagés.

Avec le soutien financier de l'État, la CAMVS a mis en place le Fond de Participation des Habitants (FPH) dont la vocation première est d'aider à prendre de initiatives et s'approprier la vie de leur quartier.

L'AGGLO SUBVENTIONNE

L'association « Le Sentier » pour sa mission d'accueil d'urgence

Cette association vient en aide aux personnes en situation de grande précarité en proposant deux types de services :

- Un accueil de jour pour permettre aux personnes dans le besoin de recevoir un repas, des soins, prendre une douche, recevoir du courrier, etc.

- Un accueil de nuit sous la forme d'un centre d'hébergement d'urgence et d'un centre d'hébergement social.

Pour l'ensemble de ces prestations, la CAMVS verse une subvention s'élevant à 225 200€ chaque année.

4

PERMETTRE A TOUS DE S'ÉPANOUIR

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...), est le gage d'un développement harmonieux des territoires.

2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération se renouvelle

Ce dispositif partenarial réunit depuis 2017, les conditions favorables à la santé de chacun : prévention, promotion de la santé, accès aux soins... Le Contrat Local de Santé (CLS) de seconde génération (2021-2023), signé en juillet 2021, fixe les objectifs et les priorités en matière de santé pour les trois prochaines années. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et à renforcer l'offre de soins sur l'Agglomération.

L'Agglomération a décidé à la rentrée 2022 de renouveler le dispositif de **mutuelle communautaire « mon aggro ma santé »**, qui permet à des habitants

de bénéficier de l'accompagnement de l'association ACTIOM, qui grâce à une analyse personnalisée des besoins des habitants, propose des complémentaires santé compatibles avec leurs besoins et budgets.

Deux réunions de sensibilisation et d'information à l'urbanisme favorable à la santé, seront organisées en janvier 2023 à l'attention des communes de la CAMVS. L'objectif est de sensibiliser aux enjeux de santé liés à l'aménagement urbain et à la présentation d'exemples d'application de cette démarche.

Une nouvelle aide de « Paniers Solidaires » pour les plus démunis

Alim'Activ lutte contre la précarité alimentaire. **Cette année, grâce au Contrat Local de Santé en partenariat avec l'UTEP du groupe hospitalier et en collaboration avec l'association « Les Jardins BiotopiHa », la CAMVS a mis en place la distribution des paniers solidaires.** Ces paniers sont composés de plusieurs variétés de légumes provenant d'une agriculture Bio en circuits courts. Le retrait des produits frais se fait au siège de l'Agglo

tous les 15 jours à partir du 13 septembre 2022 jusqu'en décembre 2022. Ainsi, 18 paniers de légumes, d'une valeur de 13€ chacun, seront proposés aux personnes en situation de précarité et présentant des difficultés médicales, pour un montant de 6€, la CAMVS prenant à sa charge 7€. En cas de reste, les légumes seront offerts à l'association « je suis Charlot » qui assure bénévolement la distribution de repas chauds gratuits dans Melun.

Les études de santé à Melun se diversifient

L'Université Paris Est-Créteil (UPEC) implantée au 51, avenue Thiers, face à la Gare de Melun depuis la rentrée 2019-2020, poursuit toujours son évolution de projet de formation.

A la rentrée de septembre 2022 une Licence option Accès Santé (LAS) a été ouverte par l'UPEC, permettant aux étudiants d'entrer en 3^e année d'études de santé médicale dans la filière qui les intéresse (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie - MMOPK). Cette

année universitaire est marquée par un changement, notamment pour les étudiants en Licence 1 qui suivront la majorité de leurs cours en distanciel. Cependant, le tutorat élargit son action de soutien, ainsi les étudiants en Licence 1, 2 et 3 bénéficieront du **tutorat des étudiants plus confirmés en médecine**. Le campus continue de servir de lieu de révision pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC. **De plus, au titre de l'année universitaire 2022-2023, 6 étudiants bénéficient d'une bourse à hauteur de 600€ par mois.**

▼ L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FORMATION

Une antenne du CNAM à Melun (Conservatoire National des Arts et Métiers)

le **cnam**

Depuis l'ouverture de ses portes en 2021 sur le territoire, le CNAM entame sa deuxième année et évolue au fur et à mesure sur ses offres de formation.

Cette année, le CNAM propose 16 unités d'enseignements sur Melun en classe virtuelle, en cours du soir et en hybride dans les domaines qui sont tournés vers le secteur tertiaire.

Le CNAM affiche également des offres de service au bénéfice des entreprises et des habitants du secteur, notamment la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), la Valorisation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) et la Valorisation des Etudes Supérieures (VES), ainsi que des offres de formation en alternance.



L'UTEC répond aux besoins des entreprises

En septembre 2022, L'UTEC 77 (filiale de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne) fait évoluer son offre de formation, particulièrement l'ouverture de la 2^e année dans sa section BTS. Le CNAM propose également un partenariat avec l'UTEC sur l'attribution de diplôme (développement d'une Licence), la disposition de locaux, d'installations techniques. Le Cnam assure ainsi les formations dans les locaux de l'UTEC. Ce partenariat concerne 120 jeunes sur une année.

La cité de l'emploi, nouveau dispositif d'aide

La cité de l'emploi est un dispositif d'une enveloppe de 100 000€, piloté par la Préfecture de Seine et Marne et la CAMVS, qui a pour **objectif de fédérer un partenariat autour de tous les acteurs du champ de la formation, l'insertion et les entreprises afin d'optimiser les recours au droit commun et de définir une offre spécifique pour les résidents en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville**. L'idée est de travailler autour d'un guichet unique afin que les usagers puissent trouver la même information lorsqu'ils se rendent chez Pôle emploi, chez l'Espace

Dynamique d'Insertion (EDI) ou à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La cité de l'emploi utilise comme outil : la coordination, l'orientation, la formation ; dans l'objectif de lever les freins périphériques, de favoriser le lien entre les entreprises et les usagers et accompagner autour du maintien dans l'emploi. Ce dispositif présente plusieurs axes de travail mais mène tout d'abord un diagnostic du territoire afin de programmer des actions ciblées pour les usagers.

« Un métier près de chez moi »

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en partenariat avec les communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, le MEDEF, la Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine et le centre Infojeunes77 souhaite favoriser l'emploi sur le territoire grâce au dispositif « Un métier près de chez moi ».



Cette plateforme permet aux habitants du territoire, et notamment les plus jeunes :

- d'effectuer une demande de « stage découverte »,

- d'obtenir des informations sur un métier ou un secteur,
- de découvrir les entreprises de Melun Val de Seine qui s'impliquent auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Au 1^{er} octobre 2022, 70 établissements (entreprises, collectivités et associations) ont adhéré à la plateforme.

Dans le cadre de l'insertion économique, le dispositif chantier d'insertion permet aux personnes en difficultés de pouvoir s'insérer dans les différents domaines professionnels notamment dans l'entretien des espaces verts, la restauration collective et les secteurs de la communication.

Pour en savoir plus :

<https://www.unmetierpresdechezmoi.fr/camvs>

▶ OFFRIR À TOUS DES CONDITIONS DE LOGEMENT DÉCENTES

L'équilibre social de l'habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « Équilibre social de l'Habitat », la Communauté intervient sur la construction de logements (financement et coordination de la réalisation de logements dans le secteur public et coordination de la programmation/production de logements privés), sur l'amélioration de l'habitat privé, le nouveau Programme de Rénovation Urbaine, le logement des jeunes, l'hébergement d'urgence et temporaire et les gens du voyage.

INDICATEUR

183

Logements sociaux livrés sur la CAMVS

En 2022



La production de logements sociaux

La CAMVS est délégataire des aides à la pierre, elle délivre les agréments et attribue les subventions de l'État pour toutes les opérations de construction de logements sociaux sur son territoire. En plus des aides de l'État, la Communauté d'agglomération attribue également à ces opérations des subventions sur ses fonds propres. Les règles

L'OPAH RU du centre-ville de Melun

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain est une action inscrite dans le Plan « Action Cœur de Ville » qui vise la requalification de l'habitat du centre-ville de Melun. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2020. L'objectif de rénovation est de 35 copropriétés dégradées et les logements potentiellement indignes du centre de Melun (environ 500 identifiés).

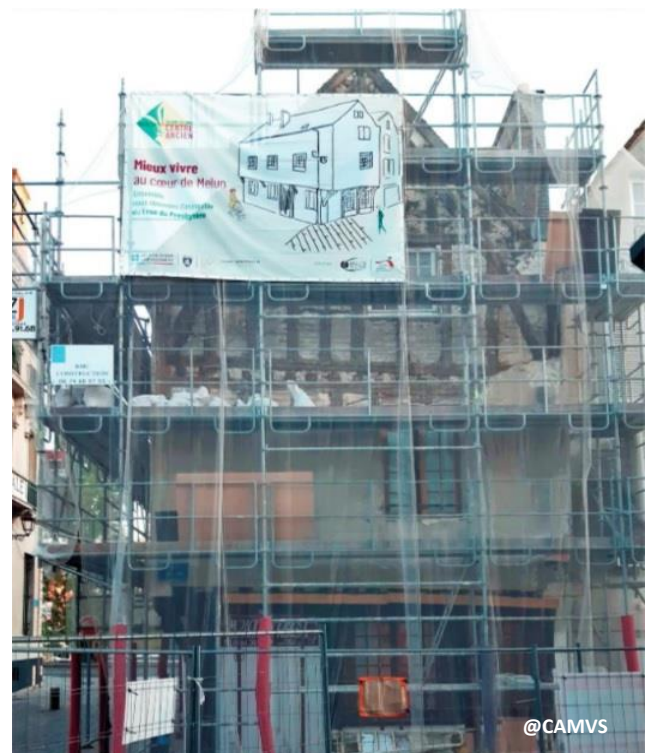
En 2022, trois copropriétés viennent de démarrer des travaux d'ampleur grâce à cette opération :

- **Rue du Presbytère** : Ce premier immeuble est une copropriété particulièrement emblématique du centre-ville de Melun. Pour un coût global prévisionnel de 340 511 €, l'opération de rénovation va consister à reconstruire les parties communes avec une urgence particulière pour la mise en sécurité, la charpente, la couverture et remplacer les menuiseries. Pour cette opération, l'Agglo prend en charge 15% du montant hors taxe soit 46 433€.
- **Rue du général de Gaulle** : L'état général de l'immeuble a nécessité un arrêté de mise en sécurité en juin 2019. Pour 1 106 541€, le programme prévoit de nombreuses

d'attribution de ces subventions ont été modifiées en 2022. Parmi les nouveaux critères sont à noter les opérations de transformation de locaux d'activité, bureaux, corps de ferme, ... mais également les opérations allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur.

interventions (cages d'escalier, charpente, toiture, façades, plomberie et électricité des parties communes, menuiseries intérieures et extérieures... L'Agglomération les financera à hauteur de 150 586€.

- **Rue René Pouteau** : Ce troisième immeuble nécessite un vaste programme de travaux de 794 121€ financé à 98 841€ par la Communauté d'Agglomération.



La lutte contre la précarité énergétique

Dans le cadre des copropriétés, l'Anah a largement fait évoluer ses dispositifs d'aide, initialement réservés aux copropriétés dégradées puis fragiles, le dispositif « Ma prime Rénov copropriété » apporte aujourd'hui une aide au syndicat des copropriétaires (SDC) pour les rénovations présentant un gain énergétique supérieur à 35%. Ainsi, dans le cadre des

travaux en copropriété, le dispositif « de lutte contre la précarité énergétique de l'Agglo, « Mon plan Rénov », prévoit en complément d'apporter une aide au syndicat des copropriétaires à hauteur de 1 000€ par logement pour les propriétés s'engageant dans un projet de rénovation thermique supérieur à 35%.

L'AGGLO SUBVENTIONNE

Les Foyers de Jeunes Travailleurs

Les Foyers Jeunes Travailleurs proposent des locations de logements ainsi qu'un accompagnement administratif aux jeunes du territoire qui entrent dans la vie active. L'Agglo subventionne les organismes suivants :

34 380€ /an

La Passerelle (Vaux-le-Pénil)

44 600€ /an

ADSEA 77 (Melun)

5

POUR UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION RESPONSABLES

C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et limitant au maximum les risques pour l'environnement.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



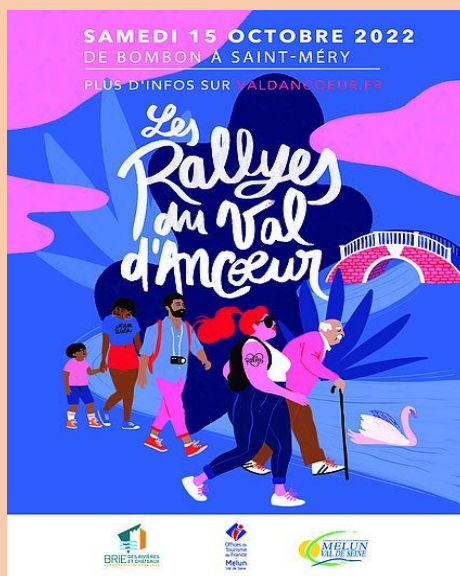
DES ESPACES NATURELS VALORISÉS PAR LE TOURISME

Le Plan de Paysage du Val d'Ancoeur

Le Plan de Paysage est une démarche volontaire, portée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux qui invite les acteurs locaux à repenser les paysages via l'aménagement de leur territoire. Il s'agit de préparer et anticiper une augmentation de fréquentation de loisirs et touristique d'une vallée classée dans le respect de son identité et de ses caractéristiques paysagères.

Le Plan de Paysage permet :

- d'impliquer les habitants dans un projet de territoire ;
- de renforcer l'attractivité du territoire ;
- d'améliorer le cadre de vie ;
- de favoriser la résilience et de répondre aux enjeux de transition écologique.



Le plan arrive au terme de son élaboration avec la conclusion d'un plan d'actions qui devrait être approuvé pour enclencher sa mise en œuvre **début 2023**.

Cette année, la CAMVS et la Communauté de Communes Brie des rivières et des Châteaux ont confié à l'Office du tourisme Melun Val de Seine l'organisation d'un événement intitulé Les Rallyes du Val d'Ancoeur, le 15 octobre 2022. Cet événement se veut être un temps fort pour découvrir ou redécouvrir les richesses du Val d'Ancoeur dans une ambiance festive, ludique et pédagogique. Il favorise le respect du paysage et de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de l'évolution du territoire.

Pour en savoir plus :

<https://www.melunvaldeseine.fr/en-actions/le-plan-paysage>

L'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES

Des outils pour étudier les friches du territoire : l'observatoire et les « bénéfiches »

La reconquête des friches urbaines s'inscrit pleinement dans les thématiques relatives au développement durable du territoire car une friche peut représenter une ressource foncière pour l'installation de nouvelles fonctions urbaines tout en évitant l'étalement urbain.

La limitation de l'étalement urbain est affichée comme un objectif central de la loi Climat & Résilience qui vise à la Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050. Pour ce faire, la loi impose aux collectivités locales de réaliser un inventaire des zones d'activité économique de leur territoire afin d'identifier les éventuelles disponibilités foncières.

La volonté de la CAMVS est de transformer cet inventaire en véritable observatoire des friches et des gisements fonciers. Ce document permettra d'avoir une connaissance approfondie du tissu économique de l'agglomération et d'élaborer ensuite des stratégies foncières permettant d'associer aux politiques de développement économique des actions de protection de l'environnement.

La friche des bords de Seine de Saint-Fargeau-Ponthierry

Ce site de 13 ha en bord de Seine sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry est en friche partielle depuis 30 ans et partiellement démoli.

Ce site a été déclaré lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du fonds friches sur la reconquête des friches franciliennes et de l'appel à projets de l'État pour le recyclage foncier des friches. Le projet porté par la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry en partenariat avec la Communauté d'Agglomération est articulé autour du Centre Culturel des 26 Couleurs et vise la construction de 800 logements, le développement d'une activité économique créant 400 emplois directs et indirects sur le site, la création d'un groupe scolaire et la préservation d'un patrimoine architectural historique remarquable. La création d'un réseau de chaleur pour alimenter le site est également envisagée.

L'État a annoncé le financement du projet à hauteur de 3,5 M€ et la Région à hauteur de 700 000€.

La commune a désigné la SPL Melun Val de Seine Aménagement pour conduire les études et la réalisation du projet.

Par ailleurs, la CAMVS a été retenue par l'ADEME afin de travailler sur son projet d'outil d'analyse des bénéfices socio-économiques pour les projets de requalification de friches par opposition à une unique analyse du bilan financier (souvent déficitaire). Dix fonciers test ont été sélectionnés à l'échelle nationale dont deux pour la CAMVS au sein de la ZAE de Vaux-le-Pénit.

La CAMVS prendra en charge les aménagements qui relèvent de ses compétences et notamment l'aménagement des berges de Seine (compétence sur la gestion des milieux aquatiques et des inondations et des liaisons douces intercommunales). Un travail de dévoiement de la rue du 11 Novembre permettra ainsi de repenser le rapport au fleuve, de reprofiler les berges et de proposer un itinéraire entièrement sécurisé pour l'Eurovéloroute. La création d'espaces récréatifs et paysagers sur cette emprise anciennement imperméabilisée permettra d'assurer une renaturation des berges et une meilleure gestion du risque d'inondation.



A la reconquête du Quartier Saint-Louis

Restructuration d'un secteur partiellement en friche en plein cœur de l'Agglomération, le projet en cours de définition, propose une véritable reconquête des berges de Seine proposant ainsi de reconstituer un écosystème en lien avec la trame verte et bleue du territoire, de limiter les risques d'inondation et d'accompagner l'Eurovéloroute 3 avec un paysage de qualité, à l'écart des flux automobiles actuels.

Ce projet urbain mixte, à dominante économique, milite pour la création d'emplois en cœur d'agglomération afin d'accompagner la croissance démographique du territoire et ainsi maintenir le taux d'emploi local. Cela vise notamment à augmenter la qualité de vie des habitants en leur proposant un emploi au plus proche de chez eux.

Ce nouveau quartier s'inscrit également dans la logique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en venant investir des friches historiques du territoire et en travaillant sur les formes urbaines proposées afin d'assurer une densification progressive du

quartier en lien avec l'évolution du marché à venir (Activités en R+1, Small Office Home Office dit SOHO, mixité à l'îlot accrue, gestion du stationnement mutualisée et réversible...)

Ce projet est également pensé en lien avec l'évolution de l'offre de transports et notamment en lien avec le projet du futur PEM de Melun. Le plan guide sera présenté aux élus fin 2022.



Une réflexion prévue sur l'aménagement de la ZAE de Vaux-le-Pénil

Après avoir été retenue à l'été 2020 lors du premier AMI de reconquête des Friches Franciliennes pour une aide à l'ingénierie, la CAMVS peut aujourd'hui prétendre à une aide financière pour une étude urbaine en voie de lancement. **Cette étude a vocation à questionner la transformation de l'ensemble de la ZAE et de formaliser un plan guide avec une feuille de route afin qu'elle réponde aux enjeux urbains et environnementaux de demain ainsi qu'aux objectifs de développement de l'emploi sur le territoire de la CAMVS.**

L'étude lancée permettra notamment d'aborder simultanément les questions de développement économique, de mobilité, de développement durable, de paysage, de stratégie foncière et d'économie circulaire.

1^{ère} zone d'activité du territoire, elle revêt un caractère stratégique et s'inscrit parfaitement dans le Projet de Territoire en questionnant la reconquête des friches et l'optimisation de l'occupation foncière au service du développement économique. Cette étude débutera début 2023 pour une durée d'environ 1 an.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Un nouveau projet tertiaire en proximité gare de Melun, Prélude

Pour favoriser le développement de l'emploi en cœur d'agglomération bénéficiant d'une desserte en transports en commun optimum, la CAMVS a lancé un appel à projet sur un terrain en cours d'acquisition auprès de la SNCF pour qu'y soit **réalisé un complexe tertiaire innovant de 12 000 m² regroupant des espaces de travail, un hôtel haut de gamme, des commerces et services (maison de santé, crèche)**. S'inscrivant dans le renouveau du quartier Centre-Gare de Melun dont il sera la première concrétisation, le programme Prélude sera développé simultanément à l'émergence d'un pôle d'échanges multimodal. Avec un démarrage de chantier prévu mi 2023, le projet sera livré courant 2025.

Développé par le groupement SEDELKA Ile-de-France et Homa Groupe, ce nouveau programme entend répondre aux nouvelles attentes des entreprises de disposer d'espaces d'affaires à taille humaine, connectés aux transports et aux services,



proches des lieux de vie au calme et au vert plébiscités aujourd'hui.

Le bâtiment vise le label HQE « très performant » 2019 pour sa performance énergétique, la qualité de l'air, le choix des matériaux et le confort des usagers. Pour y parvenir, le programme va combiner conception bas carbone et production en circuit court.

Une ZAE plus verte et moins énergivore

Les travaux de voirie de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Chamlys, rue Marc Seguin à Dammarie-les-Lys est en cours de finition pour un coût total de 850 000€.

Il s'agit notamment de :

- remise en état de l'éclairage et installation de LED
- réfection des trottoirs et intégration de traversées piétonnes sécurisées ;
- réfection du tapis (revêtement de la chaussée) ;
- végétalisation des sols (retirer les étanchéités).



▼ L'INDUSTRIE LOCALE POUSSÉE PAR L'INNOVATION

L'agroalimentaire développé à travers le partenariat avec Vitagora

Vitagora est un pôle de compétitivité qui favorise l'innovation et la compétitivité des acteurs de la filière agroalimentaire grâce à la mise en relation des acteurs, l'accompagnement dans l'obtention de financements (conseil, orientation) ainsi qu'en labélisant des projets.

Le partenariat entre la CAMVS et Vitagora, signé en 2014, a pour but d'aider la CAMVS dans sa volonté de **développer la filière agroalimentaire sur le territoire**. Vitagora s'engage dans l'assistance et le suivi des acteurs de la filière agroalimentaire, notamment dans la création d'événements (17 février 2022 : 'Webinaire – Valorisez les co-produits végétaux') ou encore dans les réflexions sur des projets sur le long terme (ex : Plan Alimentaire Territorial). Les missions menées par Vitagora sont

en concertation avec le service Développement Economique de la CAMVS.

Dans le cadre d'un accompagnement opéré par Vitagora, l'entreprise PREMIUM GOODS (spécialisée dans la transformation de matières végétales en arômes) a procédé à sa signature d'implantation dans le territoire en novembre 2022.



L'aéronautique, un acteur économique clé du territoire

Pôle aéronautique Paris/Villaroche

Le pôle aéronautique Paris/Villaroche Aeronautics & Technology Park est le 2e pôle d'Île-de-France après le Bourget. Structuré autour de la présence du groupe SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, ce pôle de 8 000 emplois accueille, grâce à ses opportunités foncières et à une politique de développement ambitieuse (développement de l'aviation d'affaires sur l'aérodrome, services aux entreprises...), du tissu

économique dans le secteur industriel, notamment la filière aéronautique.



Pôle de compétitivité AsTech

Le partenariat avec le pôle de compétitivité AsTech permet des réflexions en lien avec l'industrie du futur. Le pôle finance 27 projets de Recherche & Développement pour un total de 150 M€. Parallèlement au soutien de l'innovation, le pôle

développe également un programme Perform'aero destiné à aider les PME à se développer et à s'unir pour travailler de concert avec les grands constructeurs.

6

DES ACTIONS MENÉES EN INTERNE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

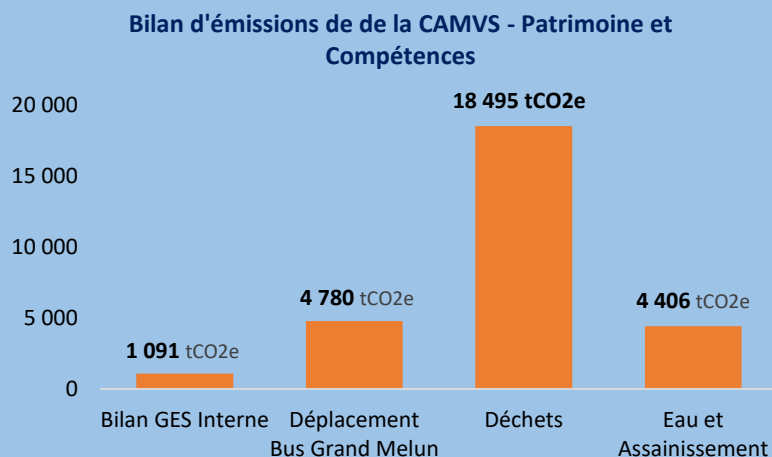


13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



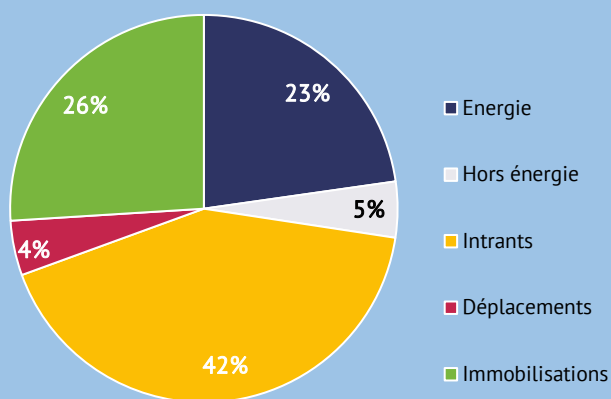
LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE DE LA CAMVS

La CAMVS a fait réaliser un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) pour mieux comprendre les émissions résultant de la mise en œuvre directe de ses compétences et de la gestion de son patrimoine. Sur l'année 2018, ces émissions s'élèvent à **28 771 tCO₂e**. Les émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité sont réparties de la manière suivante :



A noter que pour le poste « Déchets », environ 98% des émissions sont liées au fonctionnement de l'incinérateur (Unité de Valorisation Energétique) qui traite des déchets provenant d'un périmètre plus large que le territoire de l'Agglomération.

Ventilation des émissions de GES de la CAMVS (hors DSP)



Les émissions engendrées par les contrats de DSP (Délégation de Service Public) correspondent à 96% des émissions totales de la collectivité. Les 4% que représentent le bilan interne (1 091 tCO₂e) se décomposent en 42% pour les intrants (achats et services de la collectivité), 26% pour les immobilisations (bâtiments et voitures), 23% pour l'énergie, 5% pour le poste hors énergie (émissions des fluides frigorigènes) et enfin 4% pour les déplacements.

En considérant ce périmètre partiel pour lequel la CAMVS a les compétences, **les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité ont diminué de 25% depuis 2016.**

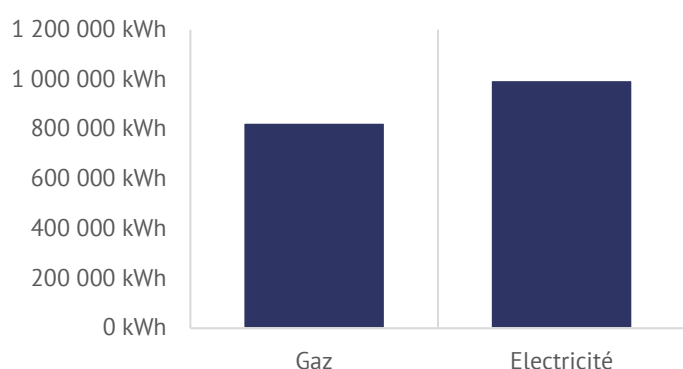
Évolution des émissions de GES de la CAMVS entre 2016 et 2019

-25%

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LA CAMVS

Au regard de l'analyse portée par le bureau d'étude, en 2019 la CAMVS a consommé 1 644 MWh avec une répartition à 55% de consommation d'électricité et 45% de gaz naturel. **Une baisse de 13% a été observée depuis 2017 dû aux travaux de rénovation qui ont permis de diminuer de manière conséquente les consommations de gaz.**

Ventilation des consommations d'énergie par type d'énergie



Évolution des consommations énergétiques de la CAMVS entre 2017 et 2021

-13%

Dont -24% en gaz naturel

DES MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Les crises climatique et sanitaire ainsi que la guerre depuis le début de l'année 2022, nous amènent à nous interroger sur nos consommations énergétiques pour répondre, à très court terme aux nécessités d'une plus grande sobriété. C'est dans ce sens que la Communauté d'Agglomération et la Ville de Melun ont imaginé des mesures en faveur de Sobriété Énergétique visant à une réduction significative de leurs consommations. Pour la

CAMVS, il s'agit surtout d'agir immédiatement sur le patrimoine et le périmètre de ses compétences pour produire des résultats immédiats mais aussi de poursuivre la mise en œuvre d'un modèle plus vertueux pour l'avenir à l'échelle du territoire en termes énergétiques, d'émission de polluants et de gaz à effet de Serre. Cette démarche est un pas de plus vers une transformation durable de nos habitudes et comportements.

Sobriété à l'échelle du territoire

La CAMVS et la Ville de Melun ont engagé des actions dans la réduction collective des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone. Ces actions s'inscrivent dans les différents

domaines qui entrent dans les compétences de l'Agglomération notamment :

- En matière de patrimoine intercommunal : actions sur les bâtiments communautaires, sur les clauses de sobriété dans les contrats,

sur un renforcement d'une politique d'achat plus vertueuse et responsable.

- En matière d'habitat : actions sur l'accompagnement dans la rénovation énergétique comme planifié dans le PLH et soulevé auparavant.
- En matière de mobilité : actions sur le développement du réseau de transport en commun et sur l'aménagement d'un réseau cyclable comme présenté précédemment.

- En matière d'aménagement du territoire : mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de la CAMVS dont la révision va être lancée courant 2023 et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dont l'élaboration va reprendre également en 2023, sur l'adoption d'un schéma de développement et d'interconnexion des réseaux de chaleur à l'échelle intercommunale.

Sobriété dans les gestes du quotidien de la CAMVS

Dans le cadre de son engagement à la réduction de la consommation énergétique et compte tenu des contraintes énergétiques actuelles, la CAMVS applique différentes consignes dans ses locaux notamment :

- La régulation d'une température hivernale de 19°C aux heures ouvrées dans les bâtiments et de 16°C hors de ces heures
- La coupure de l'eau chaude des sanitaires

- Le débranchement des moyens de conservation ou de réfrigération et des boissons utilisés individuellement ou ponctuellement pour des manifestations programmées
- L'appel à la vigilance des agents d'éteindre les lumières d'un bureau ou d'une salle vide et d'éteindre les équipements électriques des salles de réunion après usages.

LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS CONTINUE

Les bâtiments universitaires (chauffage au gaz)

Depuis plusieurs années, la CAMVS réalise des travaux de rénovation et d'isolation thermique du patrimoine mis à disposition de l'université Paris-Panthéon-Assas à Melun, en commençant par la toiture, puis les murs et enfin les fenêtres.

- Pour le bâtiment Courtille, le remplacement intégral des fenêtres en 2018 a permis de passer de 230 000 kWgaz en 2017 à 172 000 kWgaz estimés en 2022, soit **25% d'économies**.
- Pour le bâtiment Fréteau de Saint Just, le remplacement intégral des fenêtres et des

grandes baies vitrées en 2019 a permis de passer de 196 000 kWgaz en 2017 à 100 000 kWgaz estimés en 2022, soit **49% d'économies**.

- Pour le bâtiment Reine Blanche, le gain résultant du remplacement en 2021 des baies vitrées côté Seine ne peut pas encore être estimé. **Une économie de 10% est attendue.**

La consommation gaz des bâtiments Reine Blanche, Fréteau de Saint Just et Courtille est estimée à 350 000 kWgaz environ pour 2022.

Le siège administratif (100% électricité garantie verte)

Les locaux de la CAMVS, rue Rousseau Vaudran à Dammarie-les-Lys ont été agrandis et aménagés en juin 2019. En 2017, au bâtiment ancien (2 800m²) étaient associés des modules préfabriqués énergivores (environ 650 m² loués). En 2022, 335

Les liaisons douces

Les éclairages des liaisons douces consumaient près de 70 000 kW par an en 2018. Des travaux d'amélioration de ces équipements de voirie

La patinoire communautaire

Après 13 ans d'exploitation, la CAMVS a décidé de réhabiliter sa patinoire, ainsi que d'y aménager de nouveaux équipements afin de garantir la performance des installations et de redynamiser l'équipement, concomitamment au nouveau contrat de concession attribué à la société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire sur une durée de 5 ans (1^{er} juin 2022 au 31 mai 2027). La réalisation de travaux importants a nécessité la fermeture de l'enceinte durant la période estivale de juin à septembre 2022. Ainsi, depuis le 19 septembre 2022, le public peut profiter de cette nouvelle patinoire, avec notamment des équipements neufs offrant à la fois un meilleur confort et permettant des

000kW seront consommés pour abriter environ 140 personnes (dont les agents de la CCI-CMA et de la SPL MVSA) dans 5 200 m². **A surface comparable juste avant travaux, 502 000 kW auraient été consommés, soit une économie de 33%.**

(remplacement par des éclairages LED à Orgenoy et à Seine Port) **ont permis de réduire la consommation à 56 000 kW par an.**



économies d'énergies résultant l'installation d'un nouvel éclairage. **Ces travaux d'amélioration de l'éclairage ont augmenté la performance énergétique du bâtiment en réduisant de moitié la puissance nécessaire avec un meilleur résultat, dont l'économie est estimée à 18 700 kW.**

UNE FLOTTE PLUS PROPRE

L'Agglomération possède actuellement 5 véhicules électriques. Ces véhicules de marque Renault (3 Zoé et 2 Kangoo) sont à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. Par ailleurs, la livraison d'une voiture de fonction DACIA hybride ainsi que 2 nouvelles Kangoo électriques est prévue pour début 2023.

INDICATEUR

14 650 L



De carburant consommés par les voitures de la flotte

octobre 2021 à octobre 2022

De plus, deux vélos à assistance électrique ainsi que deux vélos classiques complètent la flotte des moyens de déplacements mis à disposition des agents pour les déplacements courts.

Le parc de stationnement du siège de la CAMVS accueille 6 emplacements avec borne de recharge pour véhicules électriques. Des travaux d'aménagement de nouvelles bornes de recharge sont à venir pour 2023.

VERS UNE ORGANISATION INTERNE PLUS DURABLE

Groupement de commandes

Un schéma de mutualisation est en place au sein de la Communauté d'agglomération et des communes qui la composent. Ainsi, des commandes groupées sont réalisées pour les différents équipements nécessaires au bon fonctionnement des administrations : fournitures de bureau, matériel informatique, systèmes d'impression, ...

Concernant le renouvellement du système d'impression, après audit de la Direction Juridique et Commande publique de la CAMVS, il s'avère plus

intéressant de lancer la commande par l'Union des Groupements d'Achats publics (UGAP). Cette démarche est prévue en début d'année 2023.

En termes de téléphonie, cette année, l'Agglo adhère au Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les Energies et les réseaux de communication (SIPPEREC) qui offre une large palette de services notamment plusieurs marchés de téléphonie fixe et mobiles afin de répondre aux besoins des collectivités.

Critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics

La CAMVS s'efforce toujours d'exiger une certaine démarche environnementale de la part des entreprises avec lesquelles elle travaille. Cette année 2022, l'Agglo a lancé 25 marchés dont 16 comprenaient un critère développement durable

soit 64% des marchés lancés. Ainsi, les critères environnementaux et sociaux des entreprises qui souhaitent collaborer avec la CAMVS sont pris en compte avant une potentielle obtention du marché.

Le télétravail se pérennise

Suite au travail à distance mis en place durant les confinements liés à la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine a souhaité pérenniser le télétravail. Les agents peuvent télétravailler jusqu'à 2 jours par semaine. Cela permet ainsi de réduire les déplacements, diminuer les émissions de CO₂ mais aussi de favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie de famille.

D'abord proposé à 25 agents lors d'une première phase d'essai du dispositif en début d'année 2021, **le dispositif a été proposé en 2022 à tous les agents ayant au moins un an d'ancienneté et dont le poste le permet, amenant le nombre d'agents bénéficiant d'un contrat de télétravail à 63.**

▼ LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DURABLE

L'impact du numérique

Depuis quelques années, la question de l'empreinte environnementale du numérique occupe une place de plus en plus importante dans le débat public.

Même si notre perception du numérique peut nous le faire apparaître comme totalement virtuel, il s'appuie sur un réseau, des appareils et des infrastructures qui sont, eux, bien réels et qui engendrent une pollution croissante qu'il convient

de maîtriser. Selon l'ADEME, la répartition des émissions du numérique en France : 79% proviennent de la production, du transport, de l'usage (alimentation électrique) et de la fin de vie des appareils (ceux des utilisateurs ainsi que les serveurs) ; 16% proviennent du fonctionnement des data center et 5% proviennent du déploiement et de la gestion du réseau.

Les objectifs de la stratégie numérique

La stratégie numérique devra, à terme, être mise en place avant janvier 2025 et doit comprendre trois éléments : premièrement, elle doit établir clairement les objectifs de réduction de l'empreinte numérique. Deuxièmement, la stratégie doit s'appuyer sur des indicateurs de suivi associés aux objectifs que la collectivité a déterminé. Les mesures mises en place pour y parvenir doivent aussi être détaillées. Enfin, elle détermine les moyens d'y satisfaire.

Ainsi, la CAMVS a défini la mise en œuvre d'un programme de travail à partir du premier semestre 2023 qui comporte plusieurs actions :

- Réaliser un recensement des actions mises en œuvre sur le territoire de la CAMVS par les communes membres
- Réaliser un bilan de l'impact environnemental du numérique et de ses usages des services communautaires

- Rencontrer L'Institut du Numérique Responsable (INR) en vue d'une adhésion
- Penser l'écoconception des sites et des services numériques
- Mettre en place une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics
- Mettre en place une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique
- Mettre en place une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données

Les actions déjà engagés par la CAMVS

Par l'intermédiaire de la DMSI, service mutualisé informatique proposé aux communes souhaitant adhérer à ce service (16 communes adhérentes au 1^{er} janvier 2023) que la CAMVS est force de proposition aux communes dans des actions à mener dans le cadre d'un plan stratégique numérique responsable.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la CAMVS sensibilise les agents municipaux et communautaires du territoire sur le RGPD et la DMSI sensibilise ses adhérents sur la sécurité informatique.

Voici ce qui est déjà proposé aux adhérents de la DMSI :

- **Mutualisation des serveurs**
- **Acquisition d'équipements de protection** (coque et protège-écran pour les smartphones, housse de transport pour les

ordinateurs...) **pour allonger la durée de vie des équipements**

- **Une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence**
- **Action sur les paramètres par défaut des systèmes** : activation et réduction du temps de mise en veille des équipements, configuration des copieurs pour une impression par défaut recto-verso et noir et blanc, automatisation de l'extinction de certains équipements aux heures d'inutilisation...
- **Remise en état des équipements** dans le cadre de la garantie constructeur en ayant recours à la remise à niveau (ajout de mémoire, mise à jour des logiciels...)

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



En complément du rapport sur le développement durable, un état des lieux sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes permet ici de présenter les actions et politiques mises en place pour améliorer la situation et soulever les enjeux s'y attendant.

EN ACTION

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) lutte contre les violences conjugales

La CAMVS, la Préfecture de Seine-et-Marne, le Ministère de la Justice, l'Éducation Nationale, le Département de Seine-et-Marne et le Groupe Hospitalier Sud Île-de-France ont signé en 2019 un Contrat Intercommunal de mobilisation et de coordination sur les Violences Sexistes et Sexuelles.

Il s'agit d'un des axes majeurs du CISPD. Au travers de cet engagement, les acteurs unissent leurs

forces pour lutter contre les violences, dont celles commises au sein du couple, en favorisant la prévention, la prise en charge, la répression et la réparation. À ce titre, un réseau contribuant au repérage précoce des personnes persécutées a été mis en place au sein du CISPD, pour optimiser l'accompagnement des victimes et leur entourage.

Les 2^{ndes} Assises pour l'élimination des violences faites aux femmes

L'Agglo réitère l'opération en organisant à nouveau le 25 novembre 2022, les secondes assises pour l'élimination des violences faites aux femmes, à l'École des Officiers de la Gendarmerie nationale, à Melun, avec tous les acteurs concernés : policiers, gendarmes, associations d'aides aux victimes,

représentants de l'État, du Département, des communes, les transporteurs, les bailleurs... Au cœur des échanges : les différentes formes de violences faites aux femmes, les acteurs publics et privés et leurs actions ainsi que la question de la coordination des moyens.

L'Agglo s'associe à des acteurs compétents

CIDFF : Lutter contre le sexisme et sensibiliser à l'égalité Femme / Homme

Mission : **Lutter contre le sexisme et sensibiliser à l'égalité Femmes/Hommes**

Subvention annuelle de la CAMVS : **8 500€**

Résumé des actions :

- Aide et suivi juridique des violences intrafamiliales
- Permanence hebdomadaire à Le Mée-sur-Seine (Centre Social Yves Agostini)
- Permanence bimensuelle à Vaux-le-Pénil (Service Social Logement)
- Appui et suivi psychologique : Une psychologue clinicienne spécialisée en victimologie peut être amenée à recevoir la victime suivant les besoins et les demandes

- Ateliers et/ou groupes d'échanges s'adressant à des groupes de femmes qui ne sont pas forcément victimes de violences mais qui ont un rôle relais dans leur quartier, ainsi qu'également aux femmes fréquentant les centres sociaux et les ateliers sociolinguistiques.



France Victimes 77 : Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires -

Mission : **Accès au droit**

Subvention annuelle de la CAMVS : 5 000€

Résumé des actions

- Mise en place d'une permanence juridique au sein des collectivités avec prise de rendez-vous au profit des administrés pour une information et un accompagnement dans tous les domaines du droit
- Aide aux victimes d'infractions pénales graves (homicide, viol, terrorisme, vol, violences,

harcèlement sexuel ou moral) ou moins graves (tapage nocturne, insultes)

Ces mesures d'accompagnement visent à redonner confiance et dignité aux victimes.



Le Relais : Paroles de Femmes

Mission : **Lutte contre les violences conjugales et les violences sexistes**

Subvention annuelle de la CAMVS : 16 000€

Résumé des actions

- Formation des professionnels aux violences conjugales
- Protection des victimes en leur offrant un accompagnement vers la sortie des violences conjugales et/ou familiales.

Un accueil et une écoute spécialisés peuvent permettre aux femmes et aux enfants victimes de violence de conscientiser la violence subie, de la nommer, de la dénoncer et d'en sortir.



L'Agglo intervient via la culture et l'éducation

La MICRO-FOLIE : Sensibilisation par la médiation culturelle



La Micro-Folie participe activement tout au long de l'année à la politique menée par la Communauté d'Agglomération sur l'égalité femmes/hommes, en proposant dans les collèges, les écoles et les établissements culturels,

des médiations pour libérer la parole des visiteurs, créer des discussions et échanges variés notamment dans les classes. Toujours dans un souci de cohésion, de rencontre et de partage, la Micro-Folie peut proposer aux structures culturelles et lors d'évènements particuliers, des ateliers artistiques avec des artistes locaux sur la thématique de l'égalité femmes/hommes.

Le Contrat Local de Santé

La lutte contre les violences faites aux femmes

Une pièce de théâtre créée et jouée par des femmes victimes de violences, accompagnées par l'association l'Escale Solidarité Femmes, a été jouée à la médiathèque de Melun le 12 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. La pièce a suscité un élan d'émotions auprès du public qui a beaucoup apprécié cette représentation, comme le montrent leurs

Assistance et suivi des femmes enceintes

En partenariat avec l'Association SOLIPAM et le centre social de la Mée-sur-Seine, des ateliers sociolinguistiques d'éducation aux droits et à la santé, qui s'adressent à des femmes enceintes en

témoignages inscrits dans le livre d'or à la sortie de l'évènement.



situation de grande précarité, ont été mis en place à la Mée-sur-Seine à la rentrée de 2022. 17 ateliers sur les différentes thématiques liées à la santé et aux droits de la femme ont été mis en place.

Sport Passion 2022

44% Filles – 56% Garçons

PRE 2022

(Programme de Réussite Educative)

40% Filles – 60% Garçons

LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	64 415	100,0	68 847	100,0
0 à 14 ans	14 673	22,8	14 255	20,7
15 à 29 ans	12 772	19,8	12 888	18,7
30 à 44 ans	12 934	20,1	13 816	20,1
45 à 59 ans	12 294	19,1	12 747	18,5
60 à 74 ans	8 258	12,8	9 349	13,6
75 à 89 ans	3 184	4,9	4 845	7,0
90 ans ou plus	300	0,5	947	1,4
0 à 19 ans	19 257	29,9	18 484	26,8
20 à 64 ans	36 678	56,9	38 862	56,4
65 ans ou plus	8 481	13,2	11 500	16,7

Source : INSEE, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socio-professionnelle en 2019

	Hommes CAMVS	Femmes CAMVS	Part Femmes CAMVS	Hommes IDF	Femmes IDF	Part IDF	Femmes
Agriculteurs exploitants	42	24	36%	4 189	1 680	29%	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 082	762	27%	234 974	83 449	26%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 126	3 992	39%	998 233	797 816	44%	
Professions intermédiaires	7 673	9 060	54%	696 105	878 765	56%	
Employés	5 794	14 100	71%	503 336	1 118 502	69%	
Ouvriers	10 383	2 337	18%	685 684	153 163	18%	
Retraités	9 738	12 536	56%	847 163	1 074 800	56%	
Autres personnes sans activité professionnelle	7 968	11 610	59%	736 233	1 065 994	59%	
Ensemble	49 807	54 421	52%	4 705 917	5 174 170	52%	

Source : INSEE, RP2019 exploitation complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022

La population de plus de 15 ans par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en Ile-de-France suit sensiblement la même répartition que le territoire de Melun Val de Seine hormis pour les cadres et les agriculteurs. Les femmes cadres sont sous représentées sur Melun Val de Seine par rapport à l'Ile-de-France (39% contre 44% en IDF). A contrario, les agricultrices sont surreprésentées à Melun Val de Seine.

ACTIVITE ET EMPLOI

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux en % d'activité	Actifs ayant un emploi	Taux en % d'emploi
Ensemble	84 354	63 002	74,7	54 355	64,4
15 à 24 ans	16 911	7 053	41,7	5 142	30,4
25 à 54 ans	52 784	46 932	88,9	41 091	77,8
55 à 64 ans	14 658	9 017	61,5	8 122	55,4
Hommes	41 262	32 100	77,8	27 937	67,7
15 à 24 ans	8 620	3 753	43,5	2 769	32,1
25 à 54 ans	25 575	23 741	92,8	20 997	82,1
55 à 64 ans	7 067	4 606	65,2	4 170	59,0
Femmes	43 092	30 902	71,7	26 418	61,3
15 à 24 ans	8 291	3 300	39,8	2 373	28,6
25 à 54 ans	27 209	23 191	85,2	20 093	73,8
55 à 64 ans	7 591	4 411	58,1	3 952	52,1

Source : INSEE, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Chômage au sens du recensement

	CAMVS	IDF
Nombre de chômeurs	8 647	752 114
Taux de chômage en %	13,7	12,2
Taux de chômage des hommes en %	12,9	11,7
Taux de chômage des femmes en %	14,5	12,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	52	49

Source : INSEE, RP2019 exploitation complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022

Que ce soit en Ile-de-France ou sur Melun Val de Seine, le chômage chez les femmes est plus élevé que celui chez les hommes.

Emplois selon le secteur d'activité

	Nombre CAMVS	% CAMVS	Part femmes CAMVS (%)	Nombre IDF	%IDF	Part femmes IDF (%)
Agriculture	110	0,2%	46,4%	11 191	0,2%	31,3%
Industrie	4 735	9,2%	34,0%	419 982	7,2%	34,0%
Construction	3 194	6,2%	9,1%	296 871	5,1%	14,2%
Commerce, transports, services divers	20 996	41,0%	46,4%	3 480 538	60,0%	44,6%
Administration Publique, enseignement, santé, action sociale	22 166	43,3%	69,5%	1 588 024	27,4%	67,1%
Ensemble	51 201	100,0%	52,9%	5 796 606	100,0%	48,4%

Source : INSEE, RP2019 exploitation complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022

A Melun Val de Seine, l'offre d'emplois chez les femmes est supérieure à celle des hommes (contrairement au territoire francilien). Quel que soit le territoire, le taux de féminisation est élevé dans le secteur d'activité administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2019

	Nombre	%	Part des femmes en %
Ensemble	55 011	100,0%	48,5%
Salariés	50 815	92,4%	49,6%
Non-salariés	4 196	7,6%	36,1%

Source : INSEE, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2019

	Hommes	Dont % temps partiel	Femmes	Dont % temps partiel ²
Ensemble	25 382	7,3	24 968	20,6
15 à 24 ans	2 655	25,1	2 311	35
25 à 54 ans	19 079	5	18 971	19,1
55 à 64 ans	3 648	6,2	3 686	19,2

Source : INSEE, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

Dans Melun Val de Seine, près d'1 actif en emploi sur 2 est une femme. Néanmoins, près de 2 dirigeants sur 3 sont des hommes. 20,6% des femmes salariées travaillent à temps partiel (contre 7,3% des hommes salariés). A l'échelle régionale, les données sont semblables.



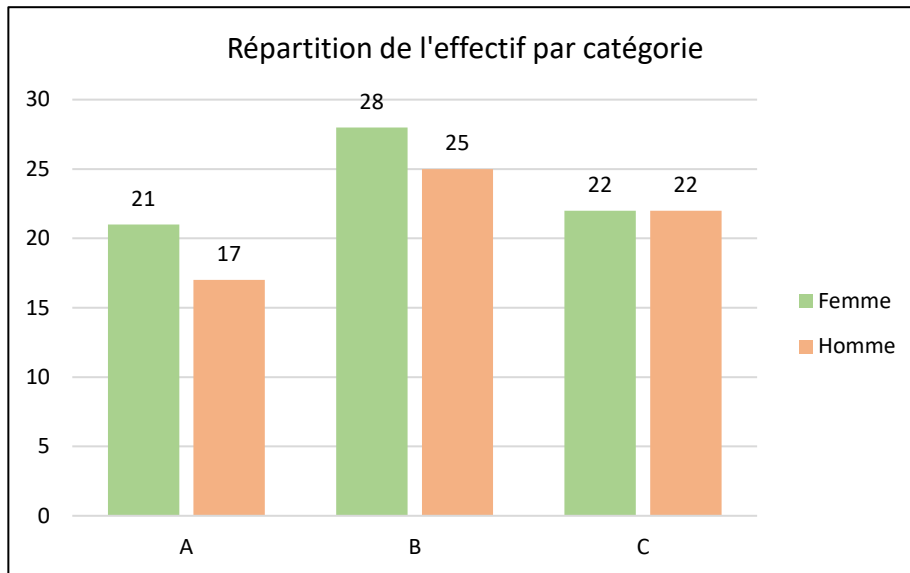
BILAN DE L'ANNEE 2022

Répartition par catégories hiérarchiques

L'organisation interne de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est présentée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au 31 octobre 2022, l'effectif interne est de 135 agents, dont les agents mis à disposition, et réparti selon les catégories hiérarchiques suivantes :

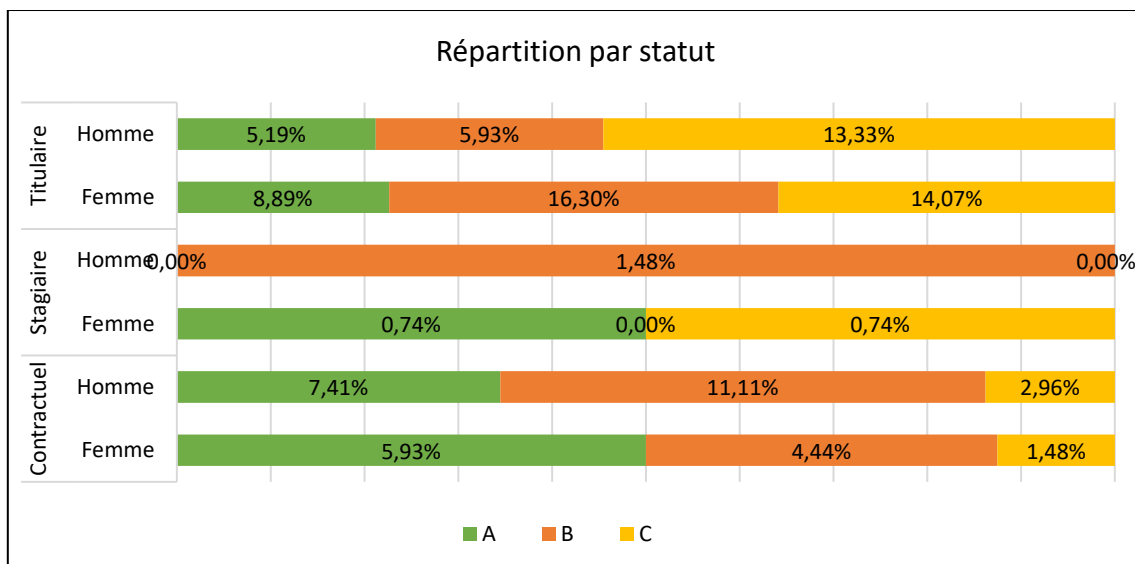
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total
A	21	17	38
B	28	25	53
C	22	22	44
Total	71	64	135



Par rapport au 31 octobre 2021, l'effectif a augmenté de 1,5% (133 agents au 31/10/2021), à la suite du recrutement d'agents sur des postes vacants.

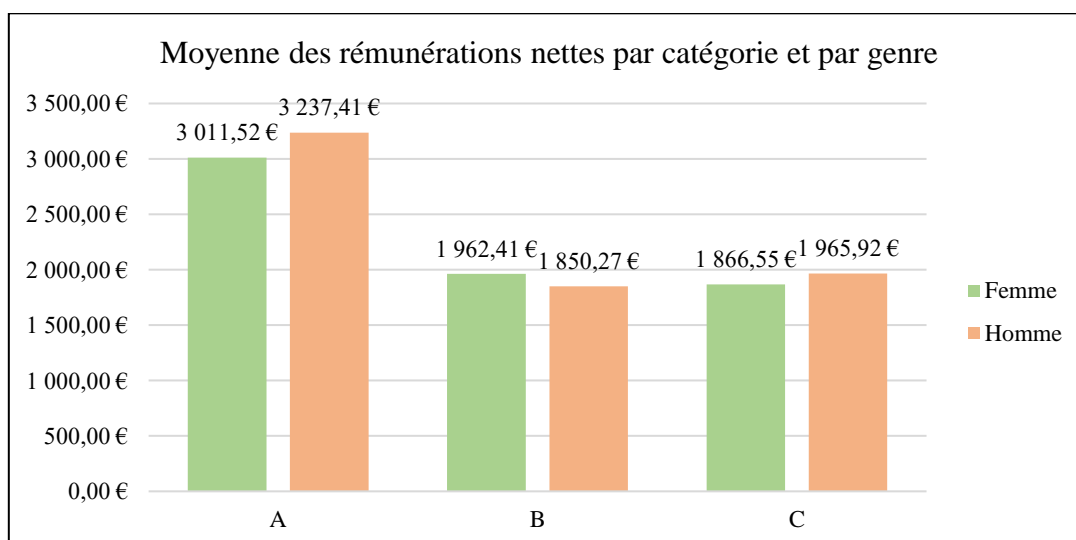
Les femmes représentent 52,59% de l'effectif total et les hommes 47,41%. La répartition par catégorie est de 28,15% pour la catégorie A, 39,26% pour la catégorie B et 32,59% pour la catégorie C. Ces répartitions sont similaires à celles de 2021.

Répartition par statut



Les agents contractuels représentent 33,33% de l'effectif total (11,85% de femmes et 21,48% d'hommes). Il est constaté une augmentation du nombre d'agents contractuels (+6) et une diminution du nombre d'agents titulaire et stagiaires (-4).

Répartition par rémunération

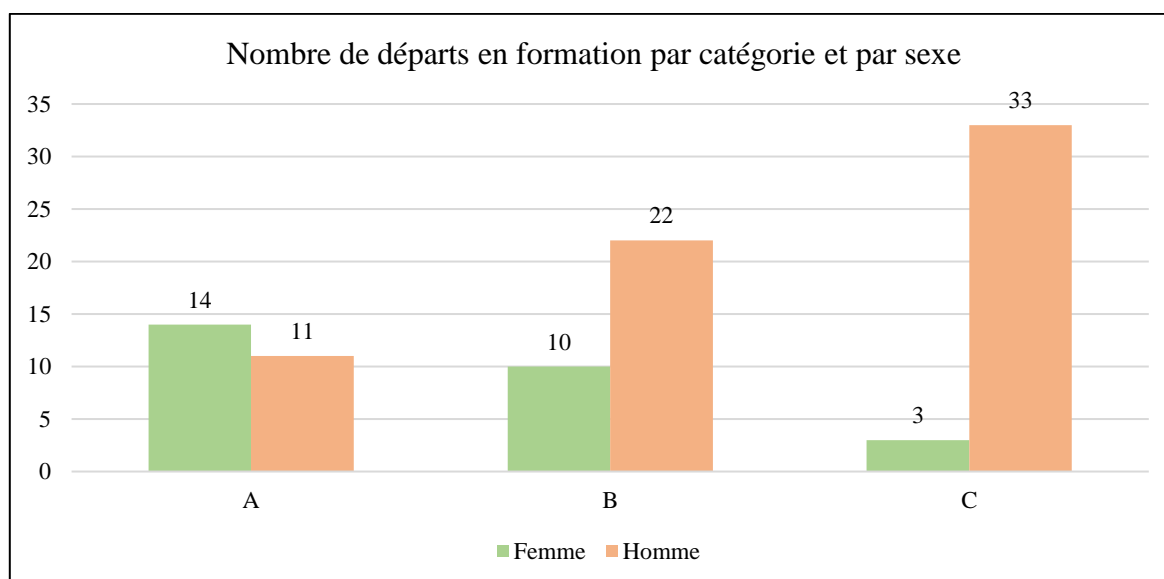


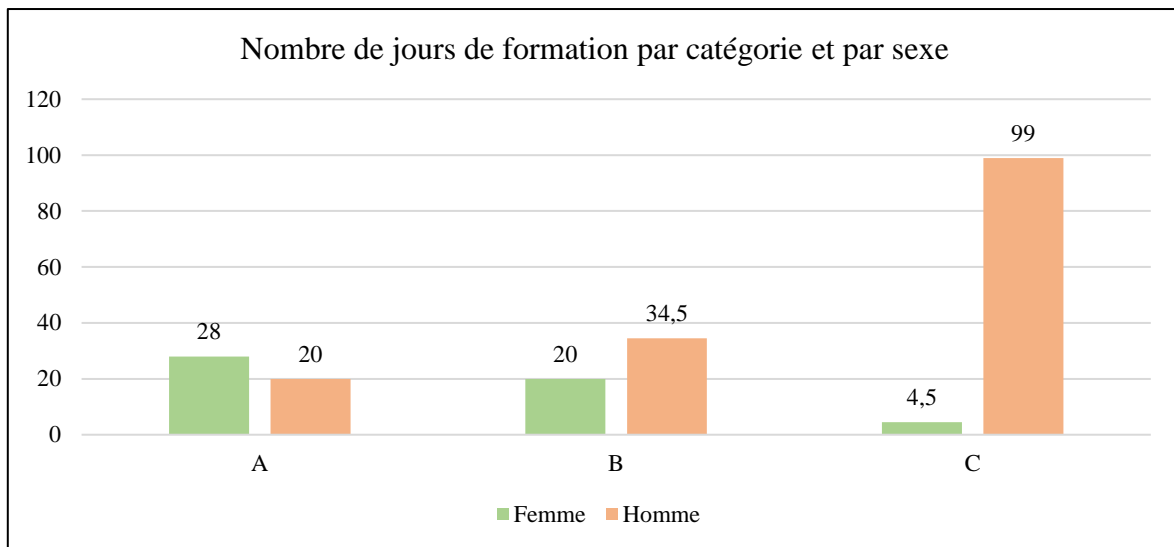
Au 31 octobre 2022, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de :

- Pour la catégorie A (24F : 24H) : +225,89€ pour les hommes
- Pour la catégorie B (35F / 32H) : +112,15€ pour les femmes
- Pour la catégorie C (30F / 28H) : +99,37€ pour les hommes

Au total l'écart est de +213,12€ pour les hommes.

Répartition par formation

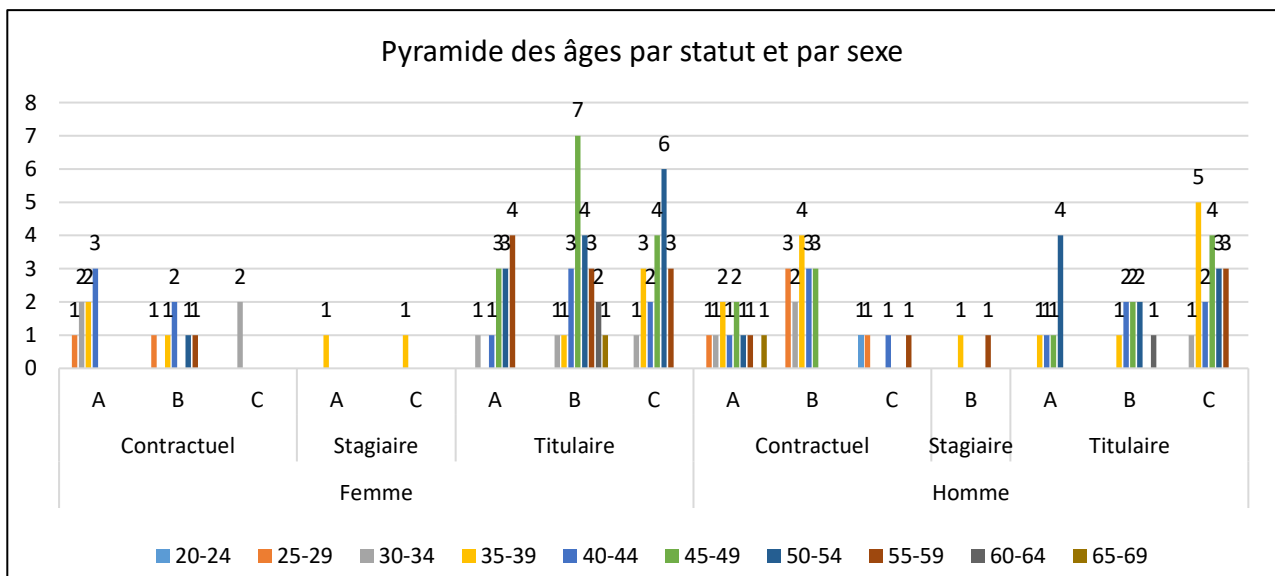




Au 31 octobre 2022, 93 départs en formation, toutes filières confondues. Il est à noter qu'un agent, quel que soit son genre, peut avoir bénéficié de plusieurs départs en formation (exemple : Police intercommunale avec les formations règlementaires obligatoires). Par rapport au nombre de départs en formation (tout type de formation confondu), 25,50% de départs concernent des femmes et 74,50% des hommes.

Au total, 20 femmes et 37 hommes sont partis en formation.

Répartition par âge

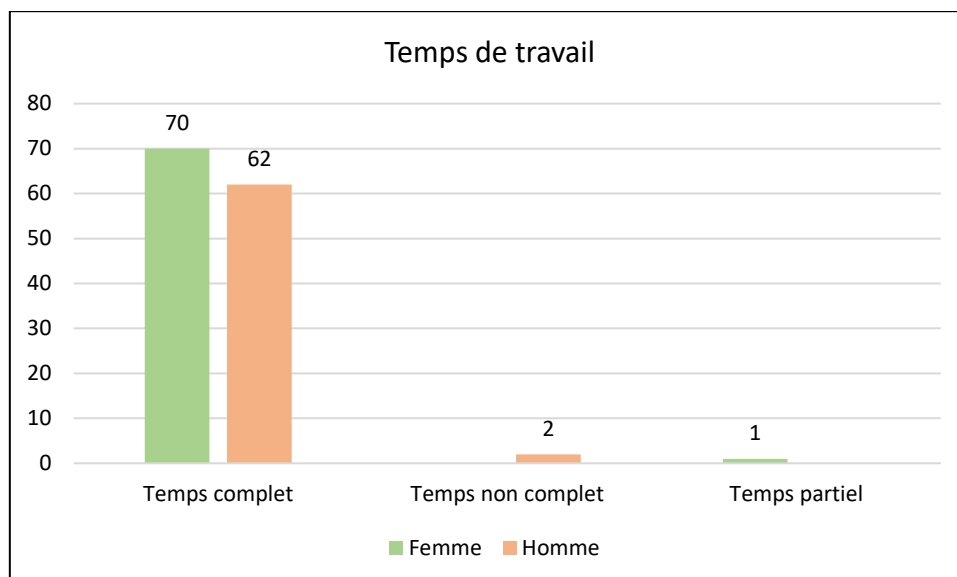


La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 44,89 ans (44,64 ans au 31/10/2021). Celle des femmes se situe à 46,35 ans (46,13 ans au 31/10/2021) et celle des hommes à 43,28 ans (42,93 ans au 31/10/2021).

Pour les agents titulaires et stagiaires, la moyenne d'âge des femmes est de 48,61 ans (49,47 ans au 31/10/2021) et celle des hommes est de 46,17 ans (45,10 ans au 31/10/2021).

Pour les agents contractuels, la moyenne d'âge des femmes est de 38,56 ans (34,62 ans au 31/10/2021) et celles des hommes de 39,79 ans (39,26 ans au 31/10/2021).

Répartition par temps de travail



La durée hebdomadaire de service est fixée à 38 heures 45 minutes.

Au 31 octobre 2022, sur un effectif de 135 agents, 1 agent est à temps partiel de droit à 80% (1 femme contractuelle de catégorie A).

2 agents sont à temps non complet à hauteur de 17 heures et 30 minutes hebdomadaires (1 homme titulaire de catégorie C et 1 homme contractuel de catégorie A).

Encadrement

Encadrants	Femmes	Hommes	Total
Codir	7	3	10
Codir élargi	15	14	29

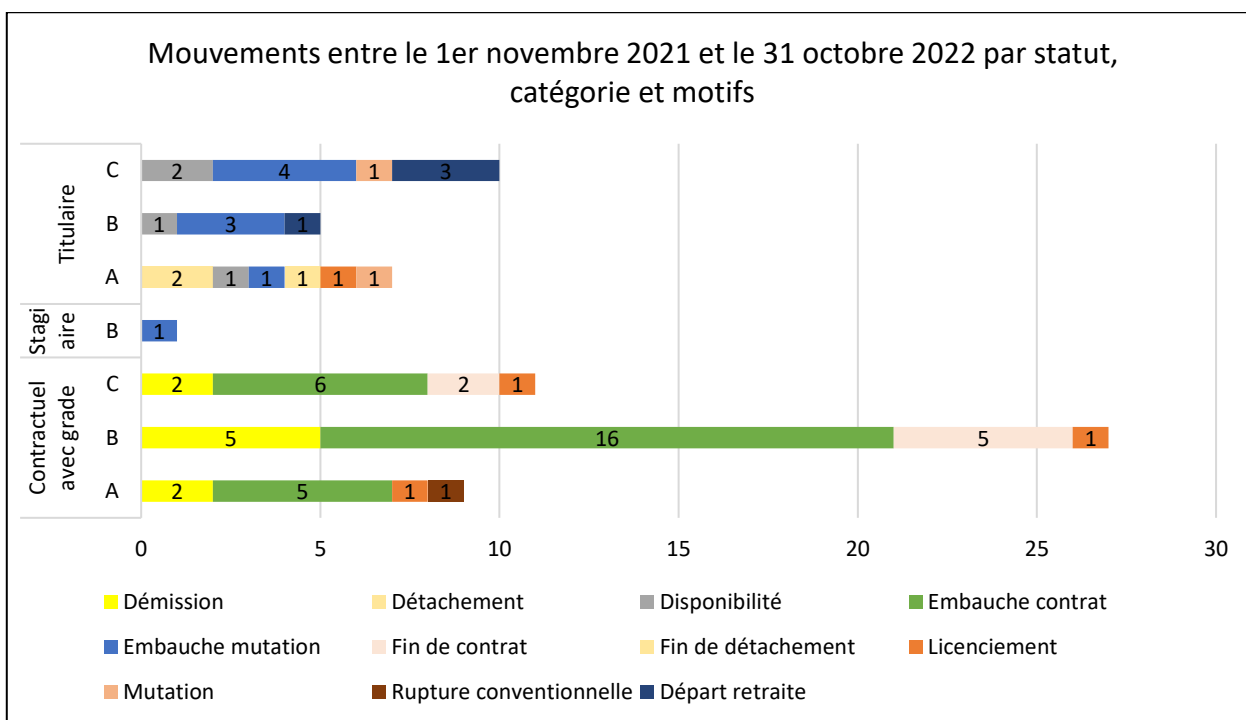
Le Comité de Direction (Codir) est composé de 10 agents (emplois fonctionnels et directeurs), comprenant 9 agents titulaires de catégorie A et 1 agent titulaire de catégorie B.

Le Codir élargi (codir + responsables de service) est quant à lui composé de 29 agents, comprenant 15 femmes et 14 hommes.

Emplois fonctionnels

Au 31 octobre 2022, le nombre d'emplois fonctionnels est de 3 (2 hommes et 1 femme). Ces emplois comprennent 1 Directeur Général des Services (DGS, homme) et 2 Directeurs Généraux Adjointes des Services (DGAS, 1 femme et 1 homme).

Mouvements du personnel



Sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, il est à noter l'arrivée de 36 agents (18 femmes et 18 hommes) et le départ de 34 agents (18 femmes et 16 hommes).



Melun Val^{de}Seine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Direction Aménagement du Territoire, Tourisme et Enseignement Supérieur

01 64 79 25 25

melunvaldeseine.fr

Ressources Graphiques :

Ce rapport a été conçu à l'aide des ressources de [Flaticon.com](https://flaticon.com)

Novembre 2022